Rapport environnemental annuel relatif aux installations nucléaires du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de

Dampierre-en-Burly

2020

Bilan rédigé au titre de l'article 4.4.4 de l'arrêté du 7 février 2012

SOMMAIRE

Partie I - Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Dampierre-en-Burly en 2020 4

I. Contexte 4

II. Le CNPE de Dampierre-en-Burly 4

III. Modifications apportées au voisinage du CNPE de Dampierre-en-Burly 5

IV. Évolutions scientifiques susceptibles de modifier l'étude d'impact 5

V. Bilan des incidents de fonctionnement et des évènements significatifs pour l'environnement 6

Partie II - Prélèvements d'eau 9

I. Prélèvement d'eau destinée au refroidissement 11

II. Prélèvement d'eau destinée à l'usage industriel 11

III. Prélèvement d'eau destinée à l'usage domestique 11

IV. Milieu de prélèvement : comparaison pluriannuelle, prévisionnel, valeurs limites et maintenance 12

Partie III – Restitution et consommation d'eau 14

I. Restitution d'eau 14

II. Consommation d'eau 15

Partie IV - Rejets d'effluents 16

I. Rejets d'effluents à l'atmosphère 17

II. Rejets d'effluents liquides 26

III. Rejets thermiques 40

Partie V - Prévention du risque microbiologique 42

I. Bilan annuel des colonisations en circuit 43

II. Synthèse des traitements biocides et rejets associés 44

Partie VI - Surveillance de l'environnement 45

I. Surveillance de la radioactivité dans l'environnement 45

II. Physico-chimie des eaux souterraines 51

III. Chimie et physico-chimie des eaux de surface 52

IV. Physico-chimie et Hydrobiologie 59

V. Acoustique environnementale 63

Partie VII - Évaluation de l'impact environnemental et sanitaire des rejets de l'installation 64

Partie VIII - Gestion des déchets_____ 68

I. Les déchets radioactifs_____ 68

II. Les déchets non radioactifs _____ 73

ABREVIATIONS _____ 75

ANNEXE 1 : Suivi microbiologique du CNPE de Dampierre-en-Burly - Année 2020_____ 76

ANNEXE 2 : Suivi radioécologique annuel du CNPE de Dampierre-en-Burly Année 2019 __ 78

Partie I - Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Dampierre-en-Burly en 2020

I. Contexte

« La conformité à la réglementation en vigueur, la prévention des pollutions ainsi que la recherche d'amélioration continue de la performance environnementale » constituent l'un des engagements de la politique environnementale d'EDF.

Dans ce cadre, tous les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) d'EDF disposent d'un système de management de l'environnement certifié « ISO14001 ».

La maîtrise des événements, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, repose sur une application stricte des règles de prévention (bonne gestion des eaux usées, des « effluents », de leurs traitements, entreposage, contrôles avant rejet, etc.) et sur un système complet de surveillance de l'environnement sur et autour des CNPE.

En application de l'article 4.4.4 de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base, ce document présente le bilan de l'année 2020 du CNPE de Dampierre-en-Burly en matière d'environnement.

II. Le CNPE de Dampierre-en-Burly

Les installations nucléaires de base du site de Dampierre-en-Burly sont situées sur la commune du même nom (département du Loiret) à environ 60 km au sud-est d'Orléans et environ 10 km à l'ouest de Gien. Elles occupent une superficie de 180 hectares, sur la rive droite de la Loire. Les premiers travaux de construction ont débuté en 1974 sur une zone choisie pour sa proximité avec la région parisienne, grosse consommatrice d'énergie, et pour l'existence de lignes de transport à haute tension en provenance du Massif central.

Les installations de Dampierre-en-Burly regroupent quatre unités de production d'électricité d'une puissance de 910 mégawatts refroidies chacune par une tour aéroréfrigérante. Elles appartiennent à la filière à eau sous pression (REP).

Les unités n°1 et 2 ont été mises en service en 1980. Ces deux réacteurs constituent l'installation nucléaire de base (INB) n°84.

Les unités n°3 et 4 ont été mises en service en 1981. Ces deux réacteurs constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 85.

Le CNPE de Dampierre-en-Burly emploie 1 361 salariés d'EDF et 550 des entreprises extérieures, et fait appel, pour réaliser les travaux lors de chacun des arrêts pour maintenance des unités en fonctionnement de 600 à 1 500 intervenants supplémentaires.

CENTRALE NUCLEAIRE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (LOIRET)

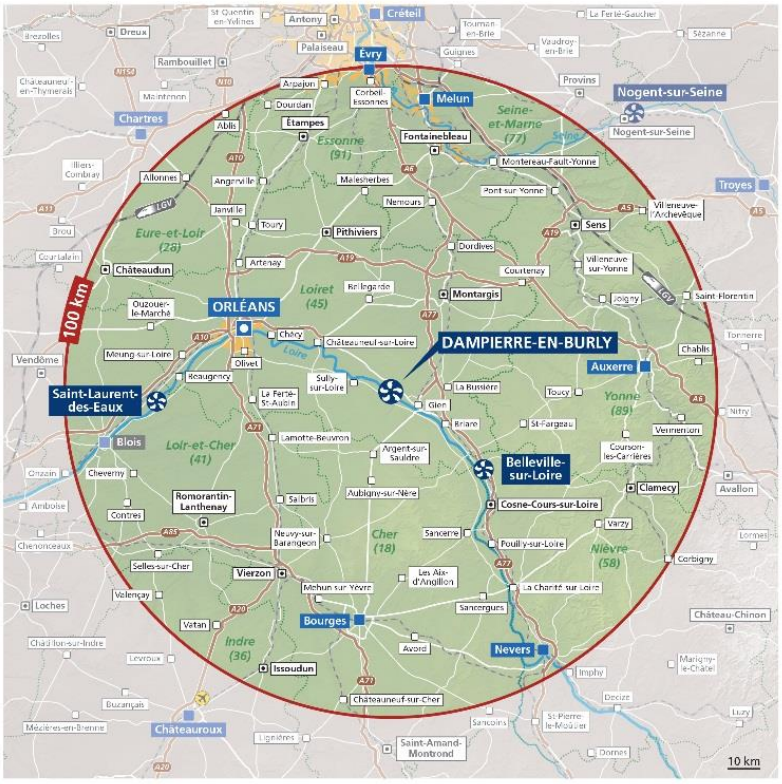

Les grandes villes et axes de communication

- Préfecture de région
- Préfecture départementale
- Sous-préfecture
- Autre ville

III. Modifications apportées au voisinage du CNPE de Dampierre-en-Burly

La surveillance de l'environnement industriel est réalisée en application d'une prescription interne d'EDF. Lors de l'année 2020, aucune modification notable au voisinage du CNPE de Dampierre-en-Burly n'a été identifiée.

Certaines entreprises situées au voisinage du CNPE de Dampierre-en-Burly ont vu leur statut par rapport à la réglementation ICPE évoluer, du fait d'une modification de cette réglementation. Cependant, aucun nouveau risque n'a été induit.

IV. Évolutions scientifiques susceptibles de modifier l'étude d'impact

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, EDF mène des études afin d'améliorer la connaissance de ses rejets (identification de sous-produits de la morpholine et de l'éthanolamine, de sous-produits issus des traitements biocides, dégradation de la monochloramine et de l'hydrazine dans l'environnement etc.). EDF mène également des études afin d'améliorer la connaissance de l'incidence de ses rejets sur l'homme et l'environnement. Ces évaluations d'impact nécessitent en effet l'utilisation de valeurs de référence qui font l'objet d'une veille scientifique :

- les Valeurs Toxicologiques de Référence pour l'impact sanitaire sur l'Homme, valeurs sélectionnées selon les critères définis dans la note d'information n°DGS/EA/DGPR/2014/307 du 31/10/2014,

- les valeurs seuils ou valeurs guides issues des textes réglementaires ou des grilles de qualité d'eau, les données écotoxicologiques, en particulier les PNEC (Predicted No Effet Concentration), et les études testant la toxicité et l'écotoxicité des effluents CRT, pour l'analyse des incidences sur l'environnement. A noter que les PNEC sont validées par la R&D d'EDF après revue bibliographique exhaustive et, si nécessaire, réalisation de tests écotoxicologiques commandités par EDF et réalisés selon les normes OCDE et les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

L'ensemble de ces évolutions scientifiques est intégré dans les études d'impact.

V. Bilan des incidents de fonctionnement et des évènements significatifs pour l'environnement

En 2004, le CNPE de Dampierre-en-Burly a été certifié, pour la première fois, ISO 14001. L'obtention de la norme ISO 14001 est une reconnaissance internationale de la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des activités de l'entreprise. Elle est l'assurance d'une démarche d'amélioration continue et de la mise en place d'une organisation spécifique au domaine de l'environnement.

La protection de l'environnement, sur le terrain comme en laboratoire, a toujours été une priorité pour les CNPE d'EDF. Comme pour tous les sites industriels, les exigences environnementales fixées par le CNPE de Dampierre-en-Burly et la réglementation se sont sans cesse accrues au fil des années. Cette certification est le fruit de l'implication de l'ensemble des intervenants - personnels EDF et d'entreprises externes - dans une démarche de respect de l'environnement.

La norme ISO 14001 repose sur la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME). Cela signifie que la performance en matière de protection de l'environnement est intégrée dans l'organisation, c'est-à-dire dans toutes les décisions quotidiennes du CNPE de Dampierre-en-Burly. L'ensemble des salariés du CNPE, ainsi que le personnel intervenant pour le compte d'entreprises extérieures, sont impliqués dans le respect de l'environnement.

Dans le cadre de l'amélioration continue, le CNPE de Dampierre-en-Burly a mis en place un système permettant de détecter, tracer, déclarer, les Événements Significatifs pour l'Environnement (ESE) à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de traiter ces évènements et d'en analyser les causes profondes pour les éradiquer.

La déclaration d'ESE est établie à partir de critères précis et identiques sur tout le parc nucléaire. Ces critères sont définis par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

1. Bilan des évènements significatifs pour l'environnement déclarés

Le tableau suivant récapitule les évènements significatifs pour l'environnement déclarés par le CNPE de Dampierre-en-Burly en 2020.

Typologie	Date	Description de l'évènement	Principales actions correctives
ESE9	13/02/2020	**Nombre de dépassements annuels du flux journalier pour le paramètre Cuivre en 2019 jugé significatif par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.** Le flux annuel en cuivre au rejet et la valeur maximale du flux en cuivre sur 24h ajouté au rejet pris en compte dans l'Etude d'impact n'ont pas été dépassés. Les impacts chroniques et aigus liés à la quantité de cuivre rejeté en 2019 sont considérés sans impact sur l'Environnement.	Ré-interrogation de la position du CNPE de Dampierre relative à l'application du cumul des prescriptions [EDF-DAM-124] et [EDF-DAM-135] de la décision modalités site concernant la comptabilisation des rejets en cuivre.
ESE6	24/03/2020	**Déversement incidentel de 6 m^3 d'ammoniaque et 21 m^3 d'eau de javel dans les rétentions ultimes sous les bâches de stockage sur 3CTE** Aucune conséquence réelle sur l'environnement. Fonctionnement du dispositif de rabattement par aspersion du nuage d'ammoniac Pompage des produits chimiques dans un délai inférieur à 48h.	Création d'une note de répartition des responsabilités entre métiers lors de l'exploitation des installations CTE. Sensibilisation des équipes Conduite en quart sur la connaissance de l'installation CTE, les moyens de détection d'une fuite et les attendus de la surveillance.
ESE2	28/10/2020	**Déversement de GNR lors d'un dépotage sur 3LHU** Déversement de 380 litres de GNR (gazole non routier) avec atteinte du réseau SEO et irisation du canal de rejet par un faible volume sans atteinte du milieu naturel en raison du barrage flottant en place. Projection d'une faible quantité de GNR sur la terre à proximité de la zone d'incident ayant nécessité un décaissement de celle-ci.	Mise à jour de la gamme de transfert de GNR pour les diesels de tranche en intégrant les diesels d'ultime secours (DUS) avec création d'une analyse de risque spécifique pour les DUS. Analyse de la conformité des tuyauteries d'empotage et de dépotage des diesels d'ultime secours au regard de la décision ASN Environnement.

Typologie	Date	Description de l'évènement	Principales actions correctives
ESE9	09/11/2020	**Sollicitation à deux reprises par des effluents tritiés d'une rétention ultime** Les contrôles réalisés sur la rétention concernée et les ancrages associés récemment installés ont conclu à l'étanchéité de la rétention, permettant de confirmer l'absence d'impact sur l'environnement.	Remplacement de clapets sur les lignes de rejets des effluents de la laverie du CNPE. Création d'une note d'exploitation des équipements associés à la gestion des effluents de la laverie du CNPE.
ESE9	29/12/2020	**Arrêt automatique du rejet de la bâche 0KER007BA sur atteinte du seuil 2 de la chaîne 0KRT902MA** La bâche 0KER007BA ne présentait pas d'activité anormale suite à ré-analyse de celle-ci. Le passage ponctuel d'une particule active a été retenu. La situation n'a pas impacté l'environnement	Mise à jour de la fiche d'alarme 0KRT901AA au regard du retour d'expérience. Mise à jour de la consigne S-KER.

2. Bilan des incidents de fonctionnement

Durant l'année 2020, le CNPE de Dampierre-en-Burly a rencontré des indisponibilités :

- Sur des dispositifs de traitement des effluents :
  - Evaporateur 9TEU001EV. Cette indisponibilité n'a pas eu d'incidence sur le respect de nos limites de rejets.
- Sur des dispositifs de surveillance des rejets d'effluents gazeux :
  - Indisponibilités des différentes chaines KRT annexes durant l'année ; le délai de remise en service de 0KRT801ED a dépassé de délai autorisé dans le cadre de travaux
  - Coupure de la ventilation du bâtiment RGV95 entrainant un arrêt non identifié de la chaîne 0KRT806ED
- Sur des dispositifs de surveillance de l'environnement :
  - Indisponibilité temporaire du préleveur au niveau du canal de rejet entrainant la non représentativité du prélèvement.

Ces indisponibilités n'ont pas eu d'incidence sur la qualité de la surveillance environnementale compte tenu de la redondance des matériels. Des remises en état rapides des matériels ont permis de limiter au maximum leur indisponibilité.

Au cours de l'année 2020, le CNPE de Dampierre-en-Burly a observé des défauts d'étanchéité au niveau du réservoir 0SEK001BA, et de l'échangeur 4SRI001RF ainsi qu'un aléa matériel au niveau des vannes 0SER002VD et 0SER004VD. Des réparations ont été entreprises de manière réactive.

Partie II - Prélèvements d'eau

L'eau est une ressource nécessaire au fonctionnement des CNPE et partagée avec de nombreux acteurs : optimiser sa gestion et concilier les usages est donc une préoccupation importante pour EDF.

Que cette eau soit prélevée en mer, dans un cours d'eau, ou dans des nappes d'eaux souterraines, son utilisation est strictement réglementée et contrôlée par les pouvoirs publics.

Dans un CNPE, l'eau est nécessaire pour :

- refroidir les installations,
- constituer des réserves pour réaliser des appoints ou disposer de stockage de sécurité dont l'alimentation des circuits de lutte contre les incendies (usage industriel),
- alimenter les installations sanitaires et les équipements de restauration des salariés (usage domestique).

Un CNPE en fonctionnement utilise trois circuits d'eau indépendants :

- le circuit primaire pour extraire la chaleur : c'est un circuit fermé parcouru par de l'eau sous pression (155 bars) et à une température de 300° C. L'eau passe dans la cuve du réacteur, capte la chaleur produite par la réaction de fission du combustible nucléaire et transporte cette énergie thermique vers le circuit secondaire au travers des générateurs de vapeur.

- le circuit secondaire pour produire la vapeur : au contact des milliers de tubes en « U » des générateurs de vapeur, l'eau du circuit primaire transmet sa chaleur à l'eau circulant dans le circuit secondaire, lui-aussi fermé. L'eau de ce circuit est ainsi transformée en vapeur qui fait tourner la turbine. Celle-ci entraîne l'alternateur qui produit l'électricité. Après son passage dans la turbine, la vapeur repasse à l'état liquide dans le condenseur ; cette eau est ensuite renvoyée vers les générateurs de vapeur pour un nouveau cycle.

- un troisième circuit, appelé « circuit de refroidissement » : pour condenser la vapeur et évacuer la chaleur, le circuit de refroidissement comprend un condenseur, appareil composé de milliers de tubes dans lesquels circule de l'eau froide prélevée dans la rivière ou la mer. Au contact de ces tubes, la vapeur se condense. Ce circuit de refroidissement est différent selon la situation géographique du CNPE :
    - en bord de mer ou d'un fleuve à grand débit, les CNPE fonctionnent avec un circuit de refroidissement totalement ouvert.
      De l'eau (environ 50 m^3 par seconde) est prélevée pour assurer le refroidissement des équipements via le condenseur. Une fois l'opération de refroidissement effectuée, l'eau qui n'est jamais entrée en contact avec la radioactivité, est intégralement restituée dans la mer ou le fleuve, à une température légèrement plus élevée.

- sur les fleuves ou les rivières dont le débit est plus faible, les CNPE fonctionnent avec un circuit en partie fermé.
  Le refroidissement de l'eau chaude issue du condenseur se fait par échange thermique avec de l'air ambiant dans une grande tour réfrigérante atmosphérique appelée « aéroréfrigérant ». Une partie de l'eau chaude se vaporise sous forme d'un panache visible, au sommet de la tour. Cette vapeur d'eau n'est pas une fumée, elle ne contient pas de CO2. Le reste de l'eau refroidie retourne dans le condenseur. Ce système avec aéroréfrigérants permet donc de réduire considérablement les prélèvements d'eau qui sont de l'ordre de 2 m3 par seconde.

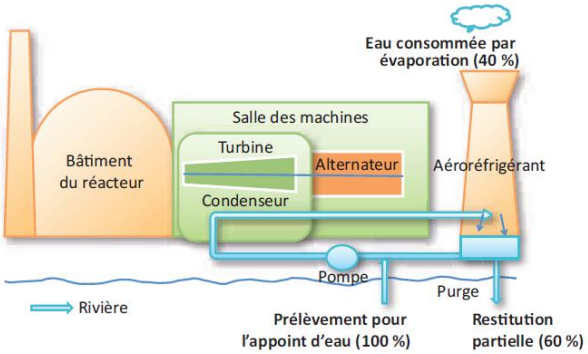

Figure 1 : Schéma d'un CNPE avec un circuit de refroidissement fermé (Source : EDF)

Annuellement, en moyenne, le volume d'eau nécessaire au fonctionnement du circuit de refroidissement d'un réacteur est compris entre 50 millions de mètres cubes (si le refroidissement est assuré par un aéroréfrigérant) et 1 milliard de mètres cubes (si l'eau est rejetée directement dans le milieu naturel) soit respectivement un besoin de 6 à 160 litres d'eau prélevés pour produire 1 kWh.

Que les CNPE soient en fonctionnement ou à l'arrêt, la grande majorité de l'eau prélevée est restituée à sa source, c'est-à-dire au milieu naturel à proximité du point de prélèvement. Plus précisément, quasiment 80 % de l'eau prélevée est restituée au fleuve pour les installations en circuit fermé, les 20% restant étant très majoritairement attribuable à l'évaporation d'eau au niveau des tours aéroréfrigérantes.

Les besoins en eau d'un CNPE servent majoritairement à assurer son refroidissement et, par conséquent, à produire de l'électricité. Cependant, comme tous les sites industriels, un CNPE a besoin d'eau pour :

- faire face, si besoin, à un incendie : l'ensemble des CNPE d'EDF sont équipés d'un important réseau d'eau sous pression permettant aux équipes des services de conduite et de la protection des CNPE d'EDF d'intervenir dès la détection d'un incendie jusqu'à l'arrivée des secours externes, et ainsi en limiter sa propagation. Ces réseaux sont régulièrement testés afin de s'assurer de leur fonctionnement et de leur efficacité.
- se laver, boire et se restaurer : selon leur importance (de 2 à 6 réacteurs), les CNPE d'EDF accueillent de 600 à 2 000 salariés permanents (EDF et entreprises extérieures) auxquels s'ajoutent, lors d'un arrêt d'un réacteur pour maintenance, près de 1000 personnes supplémentaires. Les besoins en eau potable sont en permanence adaptés aux effectifs de salariés permanents et temporaires, tant pour les sanitaires que pour la restauration. Les CNPE d'EDF peuvent être reliées aux réseaux d'eau potable des communes sur lesquelles elles sont implantées.

I. Prélèvement d'eau destinée au refroidissement

Le tableau ci-dessous détaille le cumul mensuel du prélèvement d'eau destinée au refroidissement de l'année 2020.

	Prélèvement d'eau (en millions de m^3)
Janvier	15,2
Février	14,6
Mars	14,1
Avril	13,9
Mai	16,0
Juin	13,6
Juillet	14,6
Août	15,3
Septembre	15,7
Octobre	16,8
Novembre	15,9
Décembre	17,1
TOTAL	183

II. Prélèvement d'eau destinée à l'usage industriel

Le tableau ci-dessous détaille le cumul mensuel du prélèvement d'eau destinée à l'usage industriel de l'année 2020.

	Prélèvement d'eau (en millions de m^3)
Janvier	0,002711
Février	0,002766
Mars	0,003360
Avril	0,004313
Mai	0,002866
Juin	0,002227
Juillet	0,002169
Août	0,002271
Septembre	0,001906
Octobre	0,002333
Novembre	0,001227
Décembre	0,001652
TOTAL	0,029801

III. Prélèvement d'eau destinée à l'usage domestique

Le cumul annuel des prélèvements d'eau potable destinée à usage domestique pour l'année 2020 est de 0,040741 millions de m^3 (les données disponibles sont des relevés annuels).

IV. Milieu de prélèvement : comparaison pluriannuelle, prévisionnel, valeurs limites et maintenance

1. Comparaison pluriannuelle et au prévisionnel des prélèvements d'eau pour 2020

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de prélèvement des années 2018 à 2020 avec la valeur du prévisionnel 2020.

Année	Milieu	Volume (milliers de m^3)
2018	Eau douce superficielle	196 000
2019		184 594
2020		182 753
Prévisionnel 2020		197 000
2018	Eau douce souterraine	33,071
2019		53,340
2020		29,801
Prévisionnel 2020		35,000
2018	Eau douce de réseau	66,109
2019		39,652
2020		40,741

Commentaires : Le volume annuel d'eau prélevé est cohérent au prévisionnel qui avait été défini pour l'année 2020, compte tenu du temps effectif de fonctionnement des tranches.

2. Comparaison aux valeurs limites

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des débits instantanés et des volumes d'eau prélevés cette année avec les valeurs limites de prélèvement fixées par la décision ASN n° 2011-DC-0211.

Milieu	Limites de prélèvement		Prélèvement		Unité
	Prescriptions	Valeur	Valeur maximale	Valeur moyenne	
Eau douce superficielle	Débit instantané	12,3	7,11	5,75	m^3/ s
	Volume journalier	1 063 000	614 304	499 326	m^3
	Volume annuel	245 000 000			m^3
Eau douce souterraine	Débit instantané	48	11,09	3,43	m^3/ h
	Volume journalier	576	266,16	82,34	m^3
	Volume annuel	56 000			m^3

Commentaires : Les valeurs maximales observées sont inférieures aux limites autorisées.

3. Principales opérations de maintenance intervenues sur les équipements et ouvrages de prélèvements

L'une des principales opérations de maintenance réalisée sur les équipements et ouvrages de la prise d'eau, sur l'année 2020, a été la rénovation complète de la drôme flottante, rénovation qui s'est déroulée sur trois ans.
Le CNPE de Dampierre-en-Burly a également effectué la modification nationale pour le remplacement des grilles de préfiltration en fin d'année 2020. Cette modification a eu pour objectif de rendre les grilles plus robustes aux agressions de la source froide, telles que le colmatage et/ou le frasil.
Aucune intervention ou opération de maintenance anticipée n'ont été nécessaires pour garantir la fiabilité des équipements et ouvrages de prélèvements d'eau en Loire.

A noter que dans le cadre du retour d'expérience de l'événement survenu à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, il a été décidé de mettre en place, sur l'ensemble des CNPE, un moyen complémentaire de pompage en eau d'ultime secours pour les matériels de l'Ilot Nucléaire (bâches d'alimentation en eau de secours des générateurs de vapeur et piscines du bâtiment combustible et du bâtiment réacteur). Sur le CNPE de Dampierre-en-Burly, la solution retenue est la mise en place de bâches de stockage d'eau souple de type réserve incendie d'une capacité totale de 1000 m^3 par tranche. La première mise en exploitation est prévue en 2021.

4. Opérations exceptionnelles de prélèvements

Le CNPE de Dampierre-en-Burly n'a pas réalisé d'opération exceptionnelle de prélèvement d'eau douce superficielle ou d'eau douce souterraine en 2020.

Partie III – Restitution et consommation d'eau

I. Restitution d'eau

La restitution d'eau du CNPE de Dampierre-en-Burly pour l'année 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous.

		Restitution d'eau			
		Eau de refroidissement	Rejets radioactifs	Rejets industriels	Unités
Restitution mensuelle	Janvier	9,750240	0,003093	0,021602	millions de m³
	Février	10,181376	0,003745	0,028858	
	Mars	10,063354	0,003478	0,023742	
	Avril	9,961056	0,003425	0,023580	
	Mai	13,165632	0,002770	0,032720	
	Juin	11,892096	0,003725	0,023843	
	Juillet	11,632291	0,002107	0,018698	
	Août	12,038976	0,003939	0,020437	
	Septembre	13,852080	0,004459	0,036796	
	Octobre	14,033952	0,005904	0,045781	
	Novembre	10,923552	0,003272	0,023934	
	Décembre	11,616480	0,002935	0,022185	
TOTAL par type de restitution	Restitution au milieu aquatique	139,111	0,042852	0,32183	millions de m³
TOTAL	Restitution au milieu aquatique	139,476			millions de m³
	Pourcentage de restitution d'eau au milieu aquatique par rapport au prélèvement	76,3			%

II. Consommation d'eau

1. Cumul mensuel

La consommation d'eau correspond à la différence entre la quantité d'eau prélevée et la quantité d'eau restituée au milieu aquatique. Le tableau ci-dessous détaille le cumul mensuel de consommation d'eau de l'année 2020.

	Consommation d'eau (en millions de m3)
Janvier	5,48
Février	4,43
Mars	4,07
Avril	3,90
Mai	2,84
Juin	1,70
Juillet	2,93
Août	3,25
Septembre	1,82
Octobre	2,73
Novembre	5,00
Décembre	5,48
TOTAL	43,64

Cette consommation correspond en grande majorité à l'eau évaporée (tours aéroréfrigérantes).

Partie IV - Rejets d'effluents

Comme beaucoup d'autres activités industrielles, l'exploitation d'un CNPE entraîne des rejets d'effluents à l'atmosphère et par voie liquide. Une réglementation stricte encadre ces différents rejets, qu'ils soient radioactifs ou non.

Chaque CNPE a mis en place une organisation afin d'assurer une gestion optimisée des effluents visant notamment à :

- réduire à la source la production d'effluents, notamment par le recyclage,
- réduire les rejets de substances radioactives ou chimiques au moyen de traitements appropriés,
- optimiser la production de déchets et valoriser les déchets conventionnels qui peuvent l'être.

Les rejets d'effluents se présentent sous différentes formes :

- les rejets radioactifs liquides et atmosphériques, qui peuvent contenir :
    - Tritium,
    - Carbone 14,
    - Iode,
    - Autres produits de fission ou d'activation,
    - Gaz rares.
- les rejets chimiques liquides classés en deux catégories :
    - les rejets de substances chimiques associées aux effluents radioactifs liquides ou eaux non radioactives issues des salles des machines,
    - les rejets de produits issus des autres circuits non radioactifs (circuit de refroidissements des condenseurs, station de déminéralisation, station d'épuration).
- les rejets chimiques atmosphériques : un CNPE émet peu de substances chimiques par voie atmosphérique. Les émissions proviennent des groupes électrogènes de secours constitués de moteurs diesels ou de turbines à combustion consommant du gasoil, de pertes de fluides frigorigènes, du renouvellement de calorifuges dans le bâtiment réacteur et d'émanations de certaines substances volatiles utilisées pour la protection et le traitement des circuits.
- les rejets thermiques : quel que soit le mode de refroidissement (ouvert ou fermé) d'un CNPE, l'échauffement du milieu aquatique est limité par la réglementation propre à chaque CNPE.

Optimisés, réduits, traités et surveillés, les rejets d'effluents radioactifs atmosphériques et liquides génèrent une exposition des populations plus de 100 fois inférieure à la limite réglementaire d'exposition reçue par une personne du public fixée à 1 mSv/an dans l'article R1333-8 du code de la santé publique

I. Rejets d'effluents à l'atmosphère

1. Rejets d'effluents à l'atmosphère radioactifs

Il existe deux sources de rejets d'effluents radioactifs à l'atmosphère :

- les effluents dits « hydrogénés » proviennent du dégazage des effluents liquides issus du circuit primaire. Afin d'éviter tout mélange avec l'oxygène de l'air, ces effluents hydrogénés sont collectés et stockés, au minimum 30 jours dans des réservoirs où une surveillance régulière est effectuée. Durant ce temps, la radioactivité décroît naturellement, ce qui réduit d'autant l'impact environnemental. Les effluents sont contrôlés avant leur rejet. Pendant leur rejet, ils subissent systématiquement des traitements tels que la filtration à Très Haute Efficacité (filtres THE) qui permet de retenir les poussières radioactives. Ces rejets occasionnels sont dits « concertés ».
- Les effluents dits « aérés » qui proviennent de la collecte des évents des circuits de traitement des effluents liquides radioactifs, de la dépressurisation du bâtiment du réacteur ainsi que de l'air de la ventilation des locaux de l'îlot nucléaire. La ventilation maintient les locaux en légère dépression par rapport à l'extérieur et évite ainsi les pertes de gaz ou de poussières contaminées vers l'environnement. Les opérations de dépressurisation de l'air du bâtiment réacteur conduisent à des rejets dits « concertés ». L'air de ventilation transite par des filtres THE et, dans certains circuits, sur des pièges à iodes à charbon actif avant d'être rejeté en continu à la cheminée. Ces rejets sont dits « permanents ».

Ces deux types d'effluents sont rejetés dans l'atmosphère par une cheminée dédiée à la sortie de laquelle est réalisé, en permanence, un contrôle de l'activité rejetée.

Les cinq catégories de radionucléides réglementés dans les rejets d'effluents à l'atmosphère sont les gaz rares, le tritium, le carbone 14, les iodes et les autres produits de fission (PF) et produits d'activation (PA) :

- Les principaux gaz rares issus de la réaction de fission sont le xénon 133, le xénon 135, le krypton 85 et le xénon 131. Ce sont des gaz inertes, ils ne sont donc pas retenus par les systèmes de filtration (filtres très haute efficacité THE et pièges à iodes).
- Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est un émetteur bêta (électron) de faible énergie. Il est rejeté par les CNPE est très majoritairement issu de l'activation neutronique d'éléments tels que le bore 10 et le lithium 6 présents dans le fluide primaire.
- Le carbone 14 présent dans les rejets des CNPE est produit essentiellement par activation de l'oxygène 17 présent dans l'eau du circuit primaire. Une part plus faible est produite par l'activation de l'azote 14 dissous dans l'eau du circuit primaire.
- Les iodes présents dans les rejets d'effluents radioactifs du CNPE (principalement l'iode 131 et l'iode 133) sont des produits de fission, créés dans le combustible par fission des atomes d'uranium ou de plutonium.
- Les autres produits de fission (PF) et produits d'activation (PA) émetteurs β ou γ, correspondent principalement au césium et au cobalt.

a. Règles spécifiques de comptabilisation

Ces règles s'appuient en premier lieu sur la définition de « spectres de référence », en fonction du type de rejet (liquides ou atmosphériques). Ces rejets sont constitués d'une liste de radionucléides à identifier par les moyens de mesure adéquats. Cette liste a été déterminée par une étude réalisée de 1996 à 1999 sur l'ensemble du parc des CNPE d'EDF. Toutes les substances figurant dans plus de 90 % des analyses figurent dans cette liste. Des

radionucléides comme l'iode, peu présent dans les rejets, figurent également dans cette liste, mais pour des raisons historiques.

La deuxième règle fondamentale consiste à déclarer obligatoirement une activité rejetée pour les radionucléides appartenant à ces différents « spectres de référence ». Les radionucléides dont l'activité mesurée est inférieure au seuil de décision[1] donnent lieu à une comptabilisation d'activité rejetée égale au SD.

Les cumuls mensuels sont établis par sommation des activités rejetées pour chacun des rejets d'effluents du mois considéré. Les cumuls annuels sont égaux à la somme des cumuls mensuels.

b. Spectre de référence des rejets radioactifs à l'atmosphère

Le bilan des rejets d'effluents réalisés à l'atmosphère est déterminé pour chacune des cinq familles de radionucléides réparties comme suit :

- les gaz rares,
- le Tritium,
- le Carbone 14,
- les Iodes,
- les autres produits de fission ou d'activation émetteurs bêta et/ou gamma (PF-PA).

Le tableau ci-dessous est un rappel du spectre de référence des rejets radioactifs à l'atmosphère.

Paramètres	Radionucléide
Gaz rares	^{41}Ar
	^{85}Kr
	^{131m}Xe
	^{133}Xe
	^{135}Xe
	^{133m}Xe
Tritium	^{3}H
Carbone 14	^{14}C
Iodes	^{131}I
	^{133}I
Produits de fission et d'activation	^{58}Co
	^{60}Co
	^{134}Cs
	^{137}Cs

[1] D'après le Bilan de l'état radiologique de l'environnement français de l'IRSN : « *Le seuil de décision est la valeur minimale que doit avoir la mesure d'un échantillon pour que le métrologiste puisse « décider » que cette activité est présente et donc mesurée. En dessous de cette valeur, l'activité de l'échantillon est donc trop faible pour être estimée. Ce seuil de décision dépend de la performance et du rayonnement ambiant autour des moyens métrologiques utilisés*. »

c. Cumul mensuel

Les cumuls mensuels des rejets d'effluents radioactifs à l'atmosphère sont donnés dans le tableau suivant.

	^{41}Ar (TBq)	^{85}Kr (TBq)	^{131m}Xe (TBq)	^{133}Xe (TBq)	^{135}Xe (TBq)	^{131}I (GBq)	^{133}I (GBq)	^{58}Co (GBq)	^{60}Co (GBq)	^{134}Cs (GBq)	^{137}Cs (GBq)	^{51}Cr (GBq)	^{124}Sb (GBq)	^{110m}Ag (GBq)
Janvier	3,78E-03	1,26E-05	1,92E-06	2,38E-02	1,99E-02	1,96E-04	1,09E-03	7,62E-05	8,91E-05	6,15E-05	7,28E-05	-	-	-
Février	3,12E-03	-	-	2,09E-02	1,61E-02	3,14E-04	9,02E-04	6,81E-05	7,40E-05	5,75E-05	7,19E-05	-	-	-
Mars	2,68E-03	1,83E-05	2,01E-06	2,26E-02	1,74E-02	1,22E-03	1,35E-03	7,39E-05	7,74E-05	6,18E-05	7,41E-05	-	-	-
Avril	2,23E-03	2,24E-05	1,84E-06	2,12E-02	1,69E-02	3,87E-04	9,49E-04	7,10E-05	7,77E-05	5,83E-05	7,01E-05	-	-	-
Mai	1,74E-03	2,52E-05	2,36E-06	2,22E-02	1,72E-02	1,12E-04	6,55E-04	6,41E-05	7,06E-05	5,28E-05	6,60E-05	-	-	-
Juin	1,45E-03	2,80E-05	1,34E-06	2,28E-02	1,77E-02	2,44E-04	9,51E-04	6,63E-04	7,01E-04	6,81E-05	1,00E-04	2,02E-03	2,84E-05	-
Juillet	1,53E-03	7,01E-06	1,58E-06	2,26E-02	1,78E-02	3,54E-04	1,02E-03	7,17E-05	8,21E-05	6,03E-05	7,45E-05	-	-	-
Août	2,14E-03	1,32E-05	3,44E-06	2,16E-02	1,65E-02	1,05E-03	1,01E-03	7,02E-05	7,70E-05	6,25E-05	7,11E-05	-	-	-
Septembre	1,09E-03	8,27E-06	1,16E-06	2,14E-02	1,64E-02	3,26E-04	8,99E-04	6,81E-05	7,51E-05	5,73E-05	6,96E-05	-	-	-
Octobre	2,08E-03	8,51E-06	1,21E-06	2,15E-02	2,09E-02	1,53E-04	6,42E-04	5,83E-05	6,67E-05	5,56E-05	6,59E-05	-	-	-
Novembre	2,01E-03	4,38E-06	6,19E-07	2,21E-02	1,77E-02	3,79E-04	7,76E-04	7,11E-05	9,29E-05	6,88E-05	7,59E-05	-	-	-
Décembre	4,83E-03	1,59E-05	2,25E-06	2,23E-02	1,68E-02	1,64E-04	9,21E-04	6,60E-05	8,00E-05	6,22E-05	7,11E-05	-	-	4,11E-05
TOTAL ANNUEL	**2,87E-02**	**1,64E-04**	**1,97E-05**	**2,65E-01**	**2,11E-01**	**4,90E-03**	**1,12E-02**	**1,42E-03**	**1,56E-03**	**7,27E-04**	**8,83E-04**	**2,02E-03**	**2,84E-05**	**4,11E-05**

	Volumes rejetés (m^3)	Activités gaz rares (GBq)	Activité Tritium (GBq)	Activité Carbone 14 (GBq)	Activités Iodes (GBq)	Activités Autres PF et PA (GBq)
Janvier	4,06E08	47,410	102,20	1,751E02	1,29E-03	3,00E-04
Février	3,87E08	40,180	48,71		1,22E-03	2,72E-04
Mars	4,12E08	42,710	79,00		2,57E-03	2,87E-04
Avril	3,73E08	40,300	85,29	2,387E02	1,34E-03	2,77E-04
Mai	4,12E08	41,150	89,72		7,67E-04	2,53E-04
Juin	4,11E08	41,900	107,40		1,20E-03	3,58E-03
Juillet	4,13E08	41,990	146,60	1,973E02	1,37E-03	2,89E-04
Août	4,07E08	40,280	131,90		2,06E-03	2,81E-04
Septembre	4,15E08	38,930	126,40		1,23E-03	2,70E-04
Octobre	4,12E08	44,450	83,96	1,398E02	7,95E-04	2,46E-04
Novembre	3,96E08	41,820	72,58		1,16E-03	3,09E-04
Décembre	4,10E08	43,970	59,65		1,08E-03	3,20E-04
TOTAL ANNUEL	**4,85E09**	**505,09**	**1133,41**	**7,51E02**	**1,61E-02**	**6,68E-03**

Il a été vérifié que les rejets ne présentent pas d'activité volumique alpha globale d'origine artificielle supérieure aux seuils de décision.

Il a été vérifié que les rejets au niveau des cheminées annexes ne présentent pas d'activité volumique bêta globale d'origine artificielle supérieure à 0,001 Bq/m³.

d. Comparaison pluriannuelle et au prévisionnel

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

Année	Rejets par catégorie de radionucléides (GBq)				
	Gaz rares	Tritium	Carbone 14	Iodes	Autres produits de fission et d'activation
2018	521	1 490	852	0,066	0,004
2019	492	1 356	775	0,025	0,004
2020	505	1 133	751	0,016	0,007
Prévisionnel 2020	1 000	1 600	900	0,070	0,005

Commentaires : Les rejets radioactifs à l'atmosphère sont cohérents avec les valeurs du prévisionnel 2020. Les rejets d'activités liées aux produits de fission et d'activation sont légèrement supérieurs au prévisionnel en lien avec l'exploitation des tranches lors de l'année 2020.

e. Comparaison aux valeurs limites

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets de l'année 2020 avec les valeurs limites de rejets fixées par la décision ASN n° 2011-DC-0210.

		Limites annuelles de rejet		Rejet		
Paramètres	**Localisation prélèvement**	**Prescriptions**	**Valeur**	**Valeur annuelle**	**Valeur maximale**	**Valeur moyenne**
Gaz rares	Installation	Activité annuelle rejetée (GBq)	72 000	505		
	Cheminée n° 1	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E7		3,29E5	2,79E5
	Cheminée n° 2	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E7		3,29E5	2,87E5
Carbone 14	Installation	Activité annuelle rejetée (GBq)	2 200	751		
Tritium	Installation	Activité annuelle rejetée (GBq)	10 000	1133		
	Cheminée n° 1	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E6		5,87E4	1,64E4
	Cheminée n° 2	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E6		4,42E4	1,93E4
Iodes	Installation	Activité annuelle rejetée (GBq)	1,6	1,61E-01		
	Cheminée n° 1	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E2		1,69	2,69E-01
	Cheminée n° 2	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E2		7,17E-01	2,50E-01
Autres produits de fission et produits d'activation	Installation	Activité annuelle rejetée (GBq)	0,8	6,68E-03		
	Cheminée n° 1	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E2		4,27	1,44E-01
	Cheminée n° 2	Débit d'activité (Bq/s)	5,0E2		8,14E-02	5,31E-02

Commentaires : Les rejets radioactifs à l'atmosphère respectent les valeurs limites de rejets de la décision ASN n°2011-DC-0210.

Les débits d'activité ont respecté les valeurs de la décision ASN n°2011-DC-0210 tout au long de l'année 2020.

2. Evaluation des rejets diffus d'effluents radioactifs à l'atmosphère

Les rejets radioactifs diffus ont notamment pour origine :

- les évents de réservoirs d'entreposage des effluents radioactifs (T, S), le réservoir de stockage de l'eau borée pour le remplissage des piscines,
- les rejets de vapeur du circuit secondaire par le système de décharge à l'atmosphère, susceptibles de renfermer de la radioactivité en cas d'inétanchéité des tubes de générateurs de vapeur.

Ces rejets, ne transitant pas par la cheminée instrumentée, sont dits « diffus », et font l'objet d'une estimation mensuelle par calcul visant notamment à s'assurer de leur caractère négligeable.

Les cumuls mensuels des rejets diffus d'effluents radioactifs à l'atmosphère est donnée dans le tableau suivant.

	Volume (m^3)	Rejets de vapeur du circuit secondaire		Rejets au niveau des évents des réservoirs d'eau de refroidissement des piscines et d'entreposage des effluents liquides	
		Tritium (Bq)	Iodes (Bq)	Tritium (Bq)	Iodes (Bq)
Janvier	1,98E04	3,00E07	0	7,16E07	0
Février	2,89E04	2,00E07	0	6,69E07	0
Mars	2,07E04	0	0	3,68E10	0
Avril	2,52E04	0	0	4,94E10	0
Mai	3,04E04	2,00E07	0	5,81E10	0
Juin	2,63E04	1,50E07	0	4,35E10	0
Juillet	1,51E06	0	0	1,33E10	0
Août	1,86E06	2,00E10	0	3,09E10	0
Septembre	3,47E06	2,00E10	0	4,30E10	0
Octobre	4,04E06	3,50E10	0	1,87E10	0
Novembre	2,07E06	0	0	4,20E10	0
Décembre	1,75E06	0	0	4,52E10	0
TOTAL ANNUEL	**1,49E07**	**7,51E10**	**0**	**3,81E11**	**0**

3. Evaluation des rejets diffus d'effluents à l'atmosphère non radioactifs

Les CNPE engendrent également des rejets d'effluents à l'atmosphère non radioactifs dont les origines sont :

- Le lessivage chimique des générateurs de vapeur : l'encrassement des générateurs de vapeur peut nécessiter un lessivage chimique à l'origine de rejets chimiques à l'atmosphère (ammoniac…) qui nécessitent une autorisation administrative ; ces rejets

sont, soit mesurés, soit estimés par calcul en fonction des quantités de produits chimiques utilisés.

- Les émissions des groupes électrogènes de secours : les groupes électrogènes de secours composés de moteurs diesel, les Turbines à Combustion (TAC) et les Diesels d'Ultime Secours (DUS) fonctionnant au gasoil sont destinés uniquement à alimenter des systèmes de sécurité et/ou à prendre le relais de l'alimentation électrique principale en cas de défaillance de celle-ci. Ils ont donc un rôle majeur en termes de sûreté nucléaire. Les émissions des gaz de combustion (SOx, NOx) de ces matériels de petites puissances sont faibles sachant qu'ils ne fonctionnent que peu de temps (moins de 50 h/an par diesel) lors des essais périodiques ou d'incidents.
- Les émissions de fluides frigorigènes. En effet, un CNPE est équipée de groupes frigorifiques pour assurer la production d'eau glacée et pour la réfrigération des locaux techniques et administratifs. Ces matériels utilisent des produits pouvant accroître l'effet de serre. Le fonctionnement des matériels et les opérations de maintenance conduisent à des émissions de fluides frigorigène. Ces émissions sont réglementairement déclarées et comptabilisées et des actions sont prises pour remédier à la situation.
- Les opérations de maintenance effectuées dans les bâtiments réacteur des CNPE : Lors de ces opérations, une quantité plus ou moins importante de calorifuges est changée par des produits neufs. Pendant les phases de montée en température correspondant à la remise en service des installations, certains types de calorifuges émettent, par dégradation thermique, des vapeurs formolées dans l'enceinte, qui peuvent être à l'origine de rejets de monoxyde de carbone.
- Le conditionnement de circuit à l'arrêt : à l'occasion des arrêts de tranche pour une durée supérieure à une semaine, la conservation humide des générateurs de vapeur permet de s'affranchir du risque de corrosion des matériaux constitutifs et de disposer d'une barrière biologique (écran d'eau) pour réaliser des travaux environnants. Les générateurs de vapeur sont alors remplis avec de l'eau déminéralisée conditionnée à l'hydrazine et additionnée avec de l'ammoniaque dans des proportions définies dans les spécifications chimiques de conservation à l'arrêt.

a. Rejets d'oxyde de soufre et d'azote

La quantité annuelle évaluée d'oxyde de soufre (SOx) rejetée dans l'atmosphère lors du fonctionnement périodique des groupes électrogènes de secours (moteurs Diesels) ayant fonctionné pendant 268 heures et diesels d'ultime secours (DUS) ayant fonctionné pendant 100 heures, au total sur les 4 tranches pour 2020 est de :

Paramètre	Unité	Groupes électrogènes	DUS	TOTAL
SOx	kg	4	2	6

b. Rejets de formaldéhyde et de monoxyde de carbone

En 2020, 200 m^3 de calorifuges dans les enceintes des bâtiments réacteurs ont été renouvelés.

Ce volume donne une estimation des concentrations maximales ajoutées dans l'atmosphère.

Concentration calculée	Unité	Paramètres	EBA	ETY
Concentration maximale ajoutée dans l'atmosphère	mg/m^3	Formaldéhyde	2,19E-02	5,19E-04
		Monoxyde de carbone	2,05E-02	4,84E-04

c. Rejets de substances volatiles en lien avec le conditionnement de circuits à l'arrêt

L'estimation du rejet des espèces volatiles est la suivante :

Paramètre	Unité	TOTAL
Ammoniac	kg	382
Morpholine		128,4

d. Bilan des émissions gaz à effet de serre et de fluides frigorigènes

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de fluides frigorigènes est réalisé annuellement par le CNPE de Dampierre-en-Burly.

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de fluides frigorigènes est la suivante :

Paramètre	Unité	TOTAL
Chloro-fluoro-carbone (CFC)	kg	0
Hydrogéno-chloro-fluor-carbone (HCFC)		0
Hydrogéno-fluoro-carbone (HFC)		26,8
Hexafluorure de soufre (SF6)		0,4

4. Principales opérations de maintenance intervenues sur les équipements et ouvrages de rejets d'effluents à l'atmosphère

L'année 2020 n'a pas été concernée par des actions de maintenance (hors maintenance programmée) et aucune intervention ou opération de maintenance anticipée n'ont été nécessaires.

5. Opérations exceptionnelles de rejets d'effluents à l'atmosphère

Le CNPE de Dampierre-en-Burly n'a pas réalisé d'opération exceptionnelle de rejets d'effluents à l'atmosphère en 2020.

II. Rejets d'effluents liquides

1. Rejets d'effluents liquides radioactifs

Lorsque l'on exploite un CNPE, des effluents liquides radioactifs sont produits :

- Les effluents provenant du circuit primaire dits « effluents primaires hydrogénés » contiennent des gaz de fission (xénons, iodes, césiums, ...) et des produits d'activation (cobalts, manganèse, tritium, carbone 14...) et de fission. Ces effluents sont essentiellement produits en phase d'exploitation du fait des mouvements d'eau primaire effectués lors des variations de puissance ou de l'ajustement des paramètres chimiques de l'eau du réacteur…).
- Les effluents issus des circuits auxiliaires dits « effluents usés » constituent le reste des effluents. Ils résultent principalement des opérations de maintenance nécessitant des vidanges de circuit (filtres, déminéraliseurs, échangeurs…), des opérations d'évacuation du combustible usé et de conditionnement des résines usées, des actions de maintien de la propreté des installations (lavage du sol et du linge).

La totalité de ces effluents est collectée, puis traitée, pour retenir l'essentiel de la radioactivité.

Les effluents issus du circuit primaire sont dirigés vers le circuit de Traitement des Effluents Primaires (TEP). Celui-ci comprend une chaîne de filtration et de déminéralisation, un dégazeur permettant d'envoyer les gaz dissous vers le système de Traitement des Effluents Gazeux (TEG), et une chaîne d'évaporation permettant de séparer l'effluent traité en un distillat (eau) d'activité volumique faible pouvant être recyclé ou rejeté le cas échéant, et en un concentrat renfermant le bore, qui est généralement recyclé vers le circuit primaire.

Les effluents liquides oxygénés recueillis dans les puisards des différents locaux sont dirigés vers le circuit de Traitement des Effluents Usés (TEU) où ils sont traités. Collectés sélectivement suivant plusieurs catégories (résiduaires, chimiques, planchers, servitudes), le traitement de ces effluents, approprié à leurs caractéristiques physico-chimiques, peut se faire:

- par filtration et déminéralisation (résines échangeuses d'ions) permettant de retenir l'essentiel de la radioactivité,
- sur chaîne d'évaporation, permettant d'obtenir d'une part un distillat épuré chimiquement et d'activité faible, et d'autre part un concentrat composé principalement d'acide borique,
- par filtration pour les drains de planchers et servitudes (laverie, douches…) peu radioactifs.

Les effluents sont ensuite acheminés vers des réservoirs d'entreposage dénommés réglementairement T ou S, où ils sont analysés, sur le plan radioactif et sur le plan chimique, avant d'être rejetés, en respectant la réglementation.

Les eaux issues des salles des machines (groupe turbo-alternateur) ne sont pas considérées comme des effluents radioactifs au sens de la réglementation (article 2.3.3 de la décision n°2017-DC-0588). Ces eaux sont collectées sans traitement préalable vers des réservoirs dénommés réglementairement Ex où elles sont contrôlées avant d'être rejetées.

a. Règles spécifiques de comptabilisation

Ces règles s'appuient en premier lieu sur la définition de « spectres de référence », en fonction du type de rejet (liquides ou atmosphériques). Ces rejets sont constitués d'une liste de radionucléides à identifier par les moyens de mesure adéquats. Cette liste a été déterminée

par une étude réalisée de 1996 à 1999 sur l'ensemble du parc des CNPE d'EDF. Toutes les substances figurant dans plus de 90 % des analyses figurent dans cette liste. Des radionucléides comme l'iode, peu présent dans les rejets, figurent également dans cette liste, mais pour des raisons historiques.

La deuxième règle fondamentale consiste à déclarer obligatoirement une activité rejetée pour les radionucléides appartenant à ces différents « spectres de référence ». Les radionucléides dont l'activité mesurée est inférieure au seuil de décision[1] donnent lieu à une comptabilisation d'activité rejetée égale au SD.

Les cumuls mensuels sont établis par sommation des activités rejetées pour chacune des catégories d'effluents du mois considéré (T, S, Ex). Les cumuls annuels sont égaux à la somme des cumuls mensuels.

b. Spectre de référence des rejets d'effluents radioactifs liquides

Le bilan des rejets d'effluents radioactifs liquides est déterminé pour chacune des quatre familles de radionucléides réparties comme suit :

- le Tritium,
- le Carbone 14,
- les Iodes,
- les autres produits de fission ou d'activation émetteurs bêta et/ou gamma (PF-PA).

Le tableau ci-dessous est un rappel du spectre de référence des rejets radioactifs liquides.

Paramètres	Radionucléide
Tritium	^{3}H
Carbone 14	^{14}C
Iodes	^{131}I
Produits de fission et d'activation	^{54}Mn
	^{63}Ni
	^{58}Co
	^{60}Co
	^{110m}Ag
	^{123m}Te
	^{124}Sb
	^{125}Sb
	^{134}Cs
	^{137}Cs

[1] D'après le Bilan de l'état radiologique de l'environnement français de l'IRSN : « *Le seuil de décision est la valeur minimale que doit avoir la mesure d'un échantillon pour que le métrologiste puisse « décider » que cette activité est présente et donc mesurée. En dessous de cette valeur, l'activité de l'échantillon est donc trop faible pour être estimée. Ce seuil de décision dépend de la performance et du rayonnement ambiant autour des moyens métrologiques utilisés*. »

c. Cumul mensuel

Le cumul mensuel des rejets d'effluents radioactifs liquides est donné dans le tableau suivant :

	^{131}I (MBq)	^{54}Mn (MBq)	^{63}Ni (MBq)	^{58}Co (MBq)	^{60}Co (MBq)	^{110m}Ag (MBq)	^{123m}Te (MBq)	^{124}Sb (MBq)	^{125}Sb (MBq)	^{134}Cs (MBq)	^{137}Cs (MBq)
Janvier	0,871	0,972	3,402	1,57	14, 1	5,70	1,66	0,856	2,39	0,853	2,11
Février	1,19	1,35	4,869	3,81	25,2	8,67	1,83	1,22	3,34	1,17	2,11
Mars	1,01	1,13	7,304	3,19	21,3	4,54	0,771	0,972	2,67	0,959	1,49
Avril	0,985	1,33	7,878	6,69	28,5	5,10	0,827	1,03	2,89	1,03	2,11
Mai	0,692	0,939	4,986	2,10	22,6	6,56	0,533	0,720	1,96	0,692	1,46
Juin	1,18	5,94	17,14	19,5	104	66,10	0,940	1,28	3,55	1,27	4,14
Juillet	0,603	2,81	9,482	24,9	22,9	16,4	0,477	0,673	1,73	0,645	1,49
Août	1,14	2,98	13,39	18,90	36,10	25,80	0,911	1,20	3,27	1,18	1,77
Septembre	1,22	1,81	8,026	8,17	18,1	16,2	0,991	7,12	3,48	1,31	1,47
Octobre	1,53	2,27	8,266	6,77	20,3	15,8	1,20	1,84	4,25	1,54	1,89
Novembre	1,02	1,19	1,963	2,64	10,7	6,76	1,26	1,09	2,90	1,04	1,24
Décembre	0,910	2,40	8,512	4,10	35,5	46,4	0,719	1,54	2,72	0,933	2,96
TOTAL ANNUEL	**12,40**	**25,10**	**95,20**	**102,00**	**359,00**	**224,00**	**12,10**	**19,50**	**35,20**	**12,60**	**24,20**

	Volumes rejetés (m^3)	Activité Tritium (GBq)	Activité Carbone 14 (MBq)	Activités Iodes (MBq)	Activités Autres PF et PA (MBq)
Janvier	1,88E04	6,63E03	6,004E03	0,871	30,19
Février	2,28E04	5,53E03	7,550E03	1,190	48,69
Mars	1,82E04	2,16E03	3,279E03	1,013	36,99
Avril	1,92E04	3,94E03	4,468E03	0,985	53,44
Mai	2,80E04	3,48E03	1,608E03	0,692	37,57
Juin	1,99E04	2,96E03	2,632E03	1,185	213,0
Juillet	1,46E04	5,75E02	1,350E03	0,603	74,12
Août	1,66E04	1,94E03	2,569E03	1,140	96,5
Septembre	2,69E04	2,16E03	1,455E03	1,222	58,65
Octobre	3,93E04	1,12E03	9,822E02	1,533	55,92
Novembre	1,92E04	3,22E03	2,348E03	1,022	28,86
Décembre	1,79E04	3,34E03	3,703E03	0,910	97,25
TOTAL ANNUEL	**2,61E05**	**3,71E04**	**3,80E04**	**12,4**	**831**

Il a été vérifié que les rejets ne présentent pas d'activité volumique alpha globale d'origine artificielle supérieure aux seuils de décision.

d. Comparaison pluriannuelle et au prévisionnel

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejet de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

	Rejets par catégorie de radionucléides (GBq)			
	Tritium	Carbone 14	Iodes	Autres PA et PF
2018	48 800	37,7	0,012	0,873
2019	49 900	37,4	0,011	1,23
2020	37 100	38	0,012	0,83
Prévisionnel 2020	50 000	60	0,020	1,2

Commentaires : Les rejets radioactifs liquides sont cohérents avec les valeurs du prévisionnel défini pour l'année 2020, compte tenu du temps effectif de fonctionnement des tranches.

e. Comparaison aux limites

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets de l'année 2020 avec les valeurs limites de rejets fixées par la décision ASN n° 2011-DC-0210.

	Limites annuelles de rejet		Rejet
Paramètres	**Prescriptions**	**Valeur**	**Valeur annuelle (GBq)**
Tritium	Activité annuelle rejetée (GBq)	100 000	37 100
Carbone 14	Activité annuelle rejetée (GBq)	260	38
Iodes	Activité annuelle rejetée (GBq)	0,6	0,012
Autres PA et PF	Activité annuelle rejetée (GBq)	36	0,83

Commentaires : Les limites réglementaires de rejets ont été respectées.

f. Surveillance des eaux de surface

Des prélèvements d'eau de la Loire sont réalisés lors de chaque rejet d'effluents liquides radioactifs (à mi-rejet). Des prélèvements journaliers sont également réalisés en dehors des périodes de rejet. Plusieurs analyses sont réalisées sur ces échantillons d'eau filtrée (mesure de l'activité bêta globale, du tritium et de la teneur en potassium sur l'eau et mesures de l'activité bêta globale sur les matières en suspension). Ces analyses permettent de s'assurer du respect des valeurs d'activité volumique limites fixées par la réglementation.

Les résultats des mesures réalisées sur les eaux de surface pour l'année 2020 sont donnés dans le tableau suivant (valeurs moyennes et maximales).

	Paramètre analysé	Activité volumique horaire à mi-rejet			Activité volumique : moyenne journalière		
		Valeur moyenne mesurée en 2020	Valeur maximale mesurée en 2020	Limite réglementaire	Valeur moyenne mesurée en 2020	Valeur maximale mesurée en 2020	Limite réglementaire
Eau filtrée	Activité bêta globale	0,181 Bq/L	0,392 Bq/L	2 Bq/L	-	-	-
	Tritium	40 Bq/L	125 Bq/L	280 Bq/L	38 Bq/L	121 Bq/L	140(1) / 100(2) Bq/L
	Potassium	3,87 mg/L	4,60 mg/L	-	-	-	-
Matières en suspension	Activité bêta globale	0,038 Bq/L	0,115 Bq/L	-	-	-	-

(1) en présence de rejets radioactifs / (2) en l'absence de rejets radioactifs

Commentaires : Les mesures de surveillance dans les eaux de surface pour l'année 2020 sont cohérentes avec les valeurs attendues du fait des rejets d'effluents autorisés du CNPE. Les mesures d'activité bêta globale et de l'activité en tritium dans l'eau sont très inférieures aux limites réglementaires.

2. Rejets d'effluents liquides chimiques

Le fonctionnement d'un CNPE nécessite l'utilisation de substances chimiques et donne lieu à des rejets chimiques par voie liquide dans l'environnement.

Ces rejets d'effluents chimiques sont issus :

- des produits de conditionnement des circuits primaire, secondaire et auxiliaires utilisés pour garantir l'intégrité des matériels contre la corrosion (rejets chimiques associés aux effluents radioactifs ou non)
- de la production d'eau déminéralisée,
- du traitement des eaux vannes (eaux rejetées par les installations domestiques),
- des traitements des circuits du refroidissement à l'eau brute contre les dépôts de tartre et le développement des micro-organismes.

Les principales substances utilisées sont :

- l'acide borique (H_3BO_3) : le bore contenu dans cet acide est « avide » des neutrons produits lors de la réaction nucléaire. C'est une substance neutrophage, qui permet donc le contrôle de la réaction de fission et donc le pilotage du réacteur. Ce bore est dissous dans l'eau du circuit primaire.
- la lithine (LiOH) : ce produit est utilisé pour maintenir le pH du circuit primaire. En effet, le bore est sous forme acide. Pour éviter les effets de corrosion liés à cet acide, de la lithine est ajoutée à l'eau du circuit primaire afin d'ajuster le pH à celui de moindre corrosion. La concentration en lithine est donc directement liée à celle du bore.
- l'hydrazine (N_2H_4) : ce produit est utilisé principalement dans le circuit secondaire comme un agent anti-oxydant. Il permet d'éliminer l'oxygène dissous dans le mélange eau-vapeur, et ainsi maintenir là aussi un pH de moindre corrosion du circuit secondaire.
- La morpholine (C_4H_9NO), l'éthanolamine (C_2H_7NO) et l'ammoniaque (NH_4OH) sont des amines volatiles qui peuvent être employées, seules ou en combinaison, pour maintenir le bon pH dans le circuit secondaire. Elles complètent l'action de l'hydrazine. Le mode de conditionnement du circuit secondaire a évolué avec les années pour tenir compte du retour d'expérience interne et étranger. L'éthanolamine (C_2H_7NO), utilisée sur quelques CNPE, constitue une alternative intéressante à la morpholine, en particulier pour la protection des pièces internes des générateurs de vapeur et des purges des sécheurs-surchauffeurs de la turbine.
- le phosphate trisodique (Na_3PO_4) : comme l'hydrazine, le phosphate est utilisé pour le conditionnement des circuits de refroidissement intermédiaires.
- les détergents : ces produits sont régulièrement utilisés pour le nettoyage des locaux industriels ; qu'ils soient en ou hors zone contrôlée. Ils sont également utilisés à la laverie du CNPE pour le nettoyage des tenues d'intervention.

Par ailleurs, l'abrasion et la corrosion naturelles des tubes en laiton des condenseurs peut entraîner des rejets de cuivre et de zinc.

Les autres rejets chimiques réglementés ont pour origine l'installation de production d'eau déminéralisée, le traitement des eaux vannes et usées, dans la station d'épuration, ainsi que le traitement des eaux potentiellement huileuses issues de la salle des machines, des transformateurs principaux. Les rejets des eaux pluviales également réglementés au niveau des émissaires de rejet.

Les circuits fermés de refroidissement des condenseurs véhiculent de l'eau chaude dans laquelle peuvent se développer des salissures et des micro-organismes. Pour limiter leurs développements pendant la période estivale, un traitement biocide est mis en œuvre dans les circuits fermés de refroidissement des condenseurs.

Il existe également des rejets chimiques résultant du traitement contre la prolifération des amibes *Naegleria fowleri* et des légionelles *Legionella pneumophila* qui sont :

- des composés liés à la fabrication de la monochloramine sur CNPE, tels que le sodium, les chlorures et l'ammonium issus respectivement de l'hypochlorite de sodium (NaOCl) et de l'ammoniaque (NH_4OH),
- des composés issus de la réaction du chlore de la monochloramine avec les matières organiques présentes dans l'eau circulant dans les circuits de refroidissement, tels que les AOX (dérivés organo-halogénés),
- des nitrites et nitrates liés à la décomposition de la monochloramine et à l'oxydation de l'azote réduit (ammonium).

Le résiduel en chlore total à maintenir en sortie de condenseur (paramètre de pilotage) est à l'origine du flux de Chlore Résiduel Total (CRT).

a. Etat des connaissances sur la toxicité de la morpholine et de ses produits dérivés

Une évolution des connaissances sur la toxicité de la morpholine a été identifiée en 2019. De même, une substance formée à partir de la réaction de nitrosation d'un sous-produit de la morpholine a été identifiée récemment. Ces évolutions sont présentées ci-après.

Les principaux effets connus sont également rappelés ci-après.

- La morpholine a des propriétés irritantes (respiratoire, oculaire et cutané) et corrosives. Une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique par voie orale de 0,12 mg/kg/j a été établie par l'ANSES en 2019. Une mise à jour de l'évaluation de risque sanitaire suite à la prise en compte de cette VTR pour la morpholine a été réalisée. Elle conclut à une absence de risque sanitaire pour les populations riveraines et à des concentrations ajoutées faibles dans l'environnement.

- Les produits de dégradation de la morpholine sont constitués de composés carbonés : ions acétates, formiates, glycolates et oxalates, ainsi que de composés azotés : diéthanolamine, éthanolamine, méthylamine, pyrrolidine, diéthylamine, éthylamine, N-nitrosomorpholine. Il s'agit de substances qui sont faiblement toxiques dans les conditions de rejet. Aucune VTR issue des bases de données de référence n'est associée à ces substances à l'exception de la N-nitrosomorpholine.

- De plus, la morpholine peut notamment être transformée in vivo en N-nitrosomorpholine en présence de nitrites. Une VTR chronique par voie orale pour la N-nitrosomorpholine de 4 $(mg/kg/j)_{-1}$ a été établie par l'ANSES en 2012.

- De même, la pyrrolidine peut être transformée in vivo en N-nitrosopyrrolidine. Il s'agit d'une substance formée à partir de la réaction de nitrosation d'un sous-produit de la morpholine, la pyrrolidine. Une VTR chronique par voie orale pour la N-nitrosopyrrolidine de 2,1 $(mg/kg/j)_{-1}$ a été établie par l'US EPA en 1987. Une mise à jour de l'évaluation de risque sanitaire suite à la prise en compte de cette substance a été réalisée. Elle conclut à une absence de risque sanitaire pour les populations riveraines et à des concentrations ajoutées faibles dans l'environnement.

L'étude d'impact n'a pas mis en évidence de risque sanitaire attribuable aux rejets liquides de morpholine et de ses produits dérivés.

b. Règles spécifiques de comptabilisation

En application de l'article 3.2.7. -I. de la décision ASN n° 2013-DC-0360 modifiée, une nouvelle règle est appliquée à compter du 1er janvier 2015 pour la comptabilisation des quantités de substances chimiques rejetées. Cette nouvelle règle consiste à retenir par convention une valeur de concentration égale à la limite de quantification divisée par deux lorsque le résultat de la mesure est en dessous de la limite de quantification des moyens métrologiques employés pour effectuer l'analyse.

c. Rejets d'effluents liquides chimiques via « l'ouvrage de rejet principal »

i. Cumul mensuel

Le cumul mensuel des rejets chimiques transitant par l'ouvrage de rejet principal est donné dans le tableau suivant :

	Acide borique (kg)	Morpholine (kg)	Hydrazine (kg)	Détergents (kg)	Azote(1) (kg)	Phosphates (kg)	Sodium(2) (kg)	Chlorures (3) (kg)	Métaux totaux(4) (kg)	Sulfates(5) (kg)	MES (kg)	DCO (kg)
Janvier	1,11E03	5,71E01	9,19E-02	2,32E-01	2,24E02	4,17E01	3,10E03	7,00E02	1,13E03	7,18E03	1,88E01	5,63E01
Février	1,17E03	5,47E01	1,85E-01	2,81E-01	2,12E02	3,26E01	3,90E03	9,40E02	1,29E03	9,52E03	6,92E01	2,29E02
Mars	4,86E02	5,49E01	1,46E-01	2,61E-01	1,99E02	3,32E01	2,61E03	4,72E02	6,36E02	5,95E03	1,82E01	2,47E02
Avril	1,38E03	5,00E01	1,31E-01	3,28E-01	2,14E02	3,59E01	5,65E03	4,94E03	5,48E02	7,62E03	1,93E01	1,26E02
Mai	6,98E02	9,82E01	1,81E-01	2,08E-01	1,09E02	1,19E01	1,18E04	1,35E04	8,74E02	1,02E04	2,80E01	1,22E02
Juin	5,54E02	6,16E01	1,16E-01	4,10E-01	1,21E02	9,73E00	1,13E04	1,38E04	5,72E02	7,62E03	2,81E01	1,27E02
Juillet	4,39E02	3,81E01	8,47E-02	5,74E-01	1,36E02	1,71E01	1,78E04	2,43E04	6,27E02	6,31E03	2,01E01	2,16E02
Août	4,73E02	2,99E01	6,25E-02	3,12E-01	1,35E02	2,11E01	1,62E04	2,11E04	7,17E02	7,83E03	1,66E01	1,00E02
Septembre	7,63E02	4,99E01	1,38E-01	4,65E-01	4,70E01	2,18E01	1,06E04	9,14E03	1,43E03	1,40E04	3,49E01	1,83E02
Octobre	6,91E02	1,20E02	5,04E-01	5,27E-01	1,07E02	9,77E00	7,25E03	1,63E03	1,45E03	1,73E04	7,42E01	2,45E02
Novembre	6,86E02	4,39E01	1,36E-01	2,45E-01	1,97E02	2,79E01	3,15E03	7,00E02	1,31E03	8,00E03	1,81E01	7,30E01
Décembre	1,16E03	2,94E01	1,59E-01	2,42E-01	2,31E02	9,64E00	3,01E03	6,45E02	1,91E03	7,14E03	3,73E01	1,82E02
TOTAL ANNUEL	**9,61E03**	**6,88E02**	**1,93E00**	**4,08E00**	**1,93E03**	**3,87E02**	**9,64E04**	**9,18E04**	**8,94E03**	**1,09E5**	**3,83E02**	**1,91E03**

	Aluminium (kg)	Chrome (kg)	Cuivre (kg)	Fer (kg)	Manganèse (kg)	Nickel (kg)	Plomb (kg)	Zinc (kg)	AOX (kg)	CRT (kg)	Ammonium (kg)	Nitrites (kg)	Nitrates (kg)	EDTA (kg)	CCl (kg)
Janvier	4,50E-01	4,67E-02	0,25	1,18	0,133	0,0467	0,0191	2,290	0	0	0	0	0	0	0,073
Février	6,70E-01	5,74E-02	0,380	1,610	0,223	0,0574	0,040	2,640	0	0	0	0	0	0	0,07
Mars	6,30E-01	4,57E-02	1,54	1,640	0,566	0,177	0,085	1,320	0	0	0	0	0	0	0
Avril	7,90E-01	5,76E-02	1,89	1,540	0,642	0,08	0,0224	3,14	5,22	120	1,52E02	2,68E01	3,03E03	0	0
Mai	7,00E-01	6,99E-02	0,560	1,320	0,570	0,0699	0,0278	3,160	63,5	38,1	1,25E02	2,25E01	1,14E04	0	0
Juin	1,29E+00	5,03E-02	2,40	2,060	0,550	0,0503	0,0380	2,780	22,2	170	1,95E01	2,30E01	1,31E04	0	0
Juillet	2,12E-01	3,63E-02	0,680	1,35	0,540	0,0363	0,0151	1,400	34,8	14,4	0	7,34E00	2,09E04	0	0
Août	5,90E-01	4,19E-02	1,78	2,87	0,620	0,0419	0,0969	2,080	27,4	48,6	0	2,76E00	1,91E04	0	0,44
Septembre	4,20E-01	6,70E-02	0,680	2,410	0,670	0,0670	0,0630	3,100	7,46	10,3	2,52E01	6,91E00	3,67E03	0	0,139
Octobre	4,80E-01	9,90E-02	0,700	1,670	0,520	0,1320	0,0389	1,740	0	0	0	0	0	0	2,34
Novembre	1,93E-01	4,83E-02	0,245	1,020	0,163	0,150	0,0383	0,620	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	1,79E-01	4,54E-02	0,320	0,950	0,123	0,0454	0,0179	0,320	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ANNUEL	**6,60E00**	**6,66E-01**	**11,42**	**19,63**	**5,32**	**0,954**	**0,502**	**24,59**	**161**	**401**	**3,21E02**	**8,94E01**	**7,20E04**	**0**	**3,062**

(1) La valeur donnée correspond à la somme des rejets azote issus des réservoirs SEK/KER.

(2) La valeur donnée correspond à la somme des rejets sodium issus des réservoirs SEK/KER, du traitement biocide et des rejets de la station de déminéralisation.

(3) La valeur donnée correspond à la somme des rejets chlorures issus du traitement biocide et des rejets de la station de déminéralisation.

(4) La valeur donnée correspond à la somme des rejets métaux totaux issus des réservoirs SEK/KER et des Cuivre/Zinc issues de l'usure des condenseurs.

(5) La valeur donnée correspond à la somme des rejets sulfates issus des rejets de la station de déminéralisation.

ii. Comparaison pluriannuelle et au prévisionnel

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets d'effluents non radioactifs liquides issus des réservoirs T, S et Ex de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

Substances	Unité	2018	2019	2020	Prévisionnel 2020
Acide borique	kg	10 100	11 700	9610	11 000
Morpholine	kg	827	682	688	820
Hydrazine	kg	1,63	1,4	1,93	2,0
Détergents	kg	6,59	3,0	4,08	5,0
Azote	kg	2 320	1 930	1930	2 300
Phosphates	kg	306	211	387	350
Sodium	kg	1070	894	725,23	950
Métaux totaux	kg	76,9	88,7	69,7	65

Commentaires : Le prévisionnel de rejets a été dépassé pour deux substances issues des réservoirs T, S et Ex : métaux totaux et phosphates.

- Pour les métaux totaux, le dépassement est lié à des opérations de rinçage de réservoirs. Ces effluents n'ont pas été pris en compte dans le calcul du prévisionnel 2020.
- Pour les phosphates, le dépassement est lié à une inétanchéité au niveau d'un échangeur du système de réfrigération intermédiaire des auxiliaires conventionnels.

Pour les autres paramètres, les rejets sont du même ordre de grandeur que les années précédentes et conformes aux hypothèses de calcul du prévisionnel de rejets.

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets d'effluents non radioactifs liquides issus de la station de production d'eau déminéralisée de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

Substances	Unité	2018	2019	2020	Prévisionnel 2020
Chlorures	kg	8630	9136	14120	10 000
Sodium	kg	37400	44589	45327	42 000
Sulfates	kg	96900	108360	109000	110 000

Commentaires : Les rejets issus de la station de déminéralisation sont supérieurs au prévisionnel pour deux substances : chlorures et sodium. Ces dépassements sont liés aux opérations de redémarrage concomitantes de plusieurs tranches en fin d'année 2020.

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets d'effluents non radioactifs liquides issus de l'usure des condenseurs de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

Substances	Unité	2018	2019	2020	Prévisionnel 2020
Cuivre	kg	8570	10671	9017	10 000
Zinc	kg	2300	4202	3400	3 500

Commentaires : Les rejets en cuivre et zinc sont du même ordre de grandeur que les années précédentes et sont conformes aux hypothèses de calcul.
D'une année sur l'autre, des variations des quantités rejetées peuvent être observées. En effet, les rejets de cuivre et de zinc sont issus de l'abrasion des condenseurs en laiton des tranches 2 et 4, sous l'effet des matières en suspension (MeS) contenues dans l'eau de Loire. La concentration en MeS de l'eau de Loire est très variable et a tendance à augmenter à chaque variation à la hausse du débit.

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets d'effluents non radioactifs liquides issus du traitement biocide à la monochloramine de l'année 2020 avec les valeurs des années précédentes et celles du prévisionnel 2020.

Substances	Unité	2018	2019	2020	Prévisionnel 2020
Chlorures	kg	153 000	88 849	77 714	120 000
Sodium	kg	99 200	57 664	50 350	80 000
AOX	kg	537	327	161	420
THM*	0*	0*	0*	0*	*
CRT	kg	313	11,6	401	280
Ammonium	kg	730	150	321	200
Nitrites	kg	630	4,76	89,4	300
Nitrates	kg	140 000	81 644	71 990	110 000
Chlore libre*	0*	0*	0*	0*	*
Sulfates*	0*	0*	0*	0*	*

(*) Paramètre réglementé en cas de mise en œuvre de chloration massive acidifiée.

Commentaires : Les rejets des substances chimiques issues du traitement biocide sont inférieurs au prévisionnel excepté pour les paramètres CRT et ammonium.

Les différences par rapport au prévisionnel sont dues à des modifications de la stratégie de traitement lors d'un arrêt de la tranche 3 conduisant à effectuer un traitement à froid pour permettre la maîtrise des colonisations amibes et légionelles.

iii. Comparaison aux limites

Le tableau ci-dessous permet un comparatif des valeurs de rejets de l'année 2020 avec les valeurs limites de rejets fixées par la décision ASN n° 2011-DC-0210.

	Limite	Rejet	Limite	Rejet	Limite	Rejet	Limite	Rejet
Substances	**Concentration maximale ajoutée dans l'ouvrage de rejet principal (mg/L)**	**Valeur maximale calculée**	**Flux 24h (kg)**	**Valeur maximale (kg)**	**Flux 2h (kg)**	**Valeur maximale (kg)**	**Flux annuel ajouté (kg)**	**Flux annuel (kg)**
Acide borique	79	2,3	2860	520	570	58	24200	9610
Morpholine	3,4	0,15	27	9,90			2000	688
Hydrazine	0,14	0,0014	1	0,12			30	1,93
Détergents	12	0,00084	780	0,18	83	0,024	8100	4,08
Azote	10	0,4	71	18			9800	1930
Phosphates	11	0,17	175	11	81	5,30	730	387
Sodium	58	2,43	1980	1130				
Chlorures	24	3,05	1750	1442				
Métaux totaux	0,84	0,42	72 (1)	126			29300	12500
Sulfates	65	2,61	1360	1123,1				
MES	4,8	0,016	150	6,53				
DCO	12	0,087	530	30,9				
EDTA							300	0
CCI							30	3,06
Cuivre	0,46	0,012	40 (2)	70				
Zinc	0,29	0,0077	25 (3)	57				
AOX*	0,22	0,007	19 (4)	3,67			1245	161
THM*	0,21	0	7	0	1,5	0		
CRT*	0,58	0,09	50	32,29			4500	401
Ammonium*	10	0,103	90	44,03				
Nitrites*		0,0712	70	9,12				
Nitrates*		2,55	1520	802,88				
Chlore libre*	0,1	0						

* : traitement biocide à la monochloramine

(1) Les flux 24h et la concentration ajoutée dans l'ouvrage de rejet peuvent être dépassés 56 jours par an, dont 49 jours durant lesquels les limites sont portées à 137 kg et 1,6 mg/L et 7 jours durant lesquels les limites sont portées à 345 kg et 4 mg/L. En cas de chloration massive à pH contrôlé, soit au maximum 4 fois par an, les limites de 345 kg et 4 mg/L sont portées à 415 kg et 4,9 mg/L.

(2) Les flux 24h et la concentration ajoutée dans l'ouvrage de rejet peuvent être dépassés 56 jours par an, dont 49 jours durant lesquels les limites sont portées à 70 kg et 0,81 mg/L et 7 jours durant lesquels les limites sont portées à 192 kg et 2,3 mg/L.

(3) Les flux 24h et la concentration ajoutée dans l'ouvrage de rejet peuvent être dépassés 56 jours par an, dont 49 jours durant lesquels les limites sont portées à 60 kg et 0,69 mg/L et 7 jours durant lesquels les limites sont portées à 146 kg et 1,7 mg/L. En cas de chloration massive à pH contrôlé, soit au maximum 4 fois par an, les limites de 146 kg et 1,7 mg/L sont portées à 217 kg et 2,5 mg/L.

(4) Les limites du flux 24h et de la concentration ajoutée dans l'ouvrage de rejet sont portées respectivement à : 27 kg et 0,31 mg/l en cas de traitement à la monochloramine renforcé ; 117 kg et 3 mg/l en cas de chloration massive.
Lorsque le traitement à la monochloramine est mis en œuvre quand le débit de la Loire est inférieur à 47 m3/s, la concentration moyenne journalière ajoutée en Loire est limitée à 0,007 mg/l.
Lorsqu'une chloration massive est réalisée quand le débit de la Loire est inférieur à 60 m3/s, la concentration moyenne journalière ajoutée en Loire est limitée à 0,023 mg/l.

L'article 5.3.1 de la décision ASN n°2017-DC-0588 demande une évaluation de la quantité annuelle de lithine rejetée. En 2020, la quantité de lithine rejetée par le CNPE de Dampierre-en-Burly est évaluée à 0,21 kg.

Commentaires : Les rejets liquides chimiques respectent les valeurs limites annuelles de rejet de la décision ASN n° 2011-DC-0210.

3. Principales opérations de maintenance intervenues sur les équipements et ouvrages de rejets liquides

L'année 2020 n'a pas été concernée par des actions de maintenance (hors maintenance programmée) et aucune intervention ou opération de maintenance anticipée n'ont été nécessaires.

4. Opérations exceptionnelles de rejets d'effluents liquides

Le CNPE de Dampierre-en-Burly n'a pas réalisé d'opération exceptionnelle de rejet d'effluents liquides chimiques en 2020.

III. Rejets thermiques

Dans un CNPE, le fluide « eau-vapeur » du circuit secondaire suit un cycle thermodynamique au cours duquel il échange de l'énergie thermique avec deux sources de chaleur, l'une chaude, l'autre froide.

Le circuit assurant le refroidissement du condenseur (circuit tertiaire) constitue la source froide dont la température varie entre 0 °C et 30 °C environ. La source froide, nécessaire au fonctionnement, peut être apportée :

- soit directement par l'eau prélevée en rivière ou en mer dans un circuit dit ouvert,
- soit indirectement par l'air ambiant au moyen d'un aéroréfrigérant dans un circuit dit fermé.

Lorsque le CNPE est situé sur un cours d'eau à grand débit, en bord de mer ou sur un estuaire, l'eau prélevée à l'aide de pompes de circulation passe dans les nombreux tubes du condenseur où elle s'échauffe avant d'être restituée intégralement au milieu aquatique.

L'échauffement de l'eau (écart de température entre la sortie et l'entrée : ΔT°C) est lié à la puissance thermique (Pth) à évacuer au condenseur et du débit d'eau brute au condenseur (Q).

Afin de réduire le volume d'eau prélevée et limiter l'échauffement du milieu aquatique, le refroidissement des CNPE implantés sur des cours d'eau à faible ou moyen débit est assuré en circuit fermé au moyen d'aéroréfrigérants. Dans un aéroréfrigérant, une grande part de la chaleur extraite du condenseur est transférée directement à l'atmosphère sous forme de chaleur latente de vaporisation (75 %) et sous forme de chaleur sensible (25 %). Le reste de la chaleur est rejeté au cours d'eau par la purge. La purge de l'aéroréfrigérant constitue donc le rejet thermique de l'installation.

Les contrôles destinés à s'assurer du respect des limites réglementaires s'appuient sur des mesures de températures réalisées dans le rejet et dans l'environnement ou sur des calculs effectués à partir de paramètres physiques tels que le rendement thermodynamique, l'énergie électrique produite, les débits de rejet et du cours d'eau.

1. En conditions climatiques normales

Les rejets thermiques issus du circuit de refroidissement du CNPE de Dampierre-en-Burly et des différents circuits secondaires nécessaires à son fonctionnement doivent respecter les limites fixées dans la décision ASN n°2011-DC-0210.

Le CNPE de Dampierre-en-Burly réalise en continu des mesures de températures en amont, au rejet et en aval du CNPE et un suivi des rejets thermiques conformément aux autorisations de rejet en vigueur (*échauffement moyen journalier*). Le bilan des valeurs mensuelles de ce paramètre pour l'année 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

	Echauffement moyen journalier calculé (°C)		
	Max	Min	Moy
Janvier	0,27	0,07	0,16
Février	0,19	0,06	0,13
Mars	0,21	0,02	0,11
Avril	0,25	0,05	0,20
Mai	0,89	0,01	0,13
Juin	0,26	0,01	0,09
Juillet	0,28	0,01	0,12
Août	0,34	0,12	0,23
Septembre	0,51	-0,04	0,22
Octobre	0,29	0,06	0,19
Novembre	0,62	0,19	0,39
Décembre	0,63	0,11	0,31

2. Comparaison aux limites

Les rejets thermiques doivent respecter les limites fixées à l'article [EDF-DAM-137] de la décision ASN n° 2011-DC-0210.

Paramètres	Unité	Limite en vigueur	Valeurs maximales
Echauffement moyen journalier calculé	°C	1,0	0,89

Commentaire : la limite réglementaire associée aux rejets thermiques a toujours été respectée.

3. Principales opérations de maintenance intervenues sur les équipements et ouvrages de rejets thermiques

L'année 2020 n'a pas été concernée par des actions de maintenance (hors maintenance programmée) et aucune intervention ou opération de maintenance anticipée n'a été nécessaire.

Partie V - Prévention du risque microbiologique

Le CNPE de Dampierre-en-Burly peut être confronté au risque de prolifération de micro-organismes pathogènes pour l'homme, comme les amibes ou les légionelles, qui sont naturellement présents dans les cours d'eau en amont des installations et transitent par les circuits de refroidissement.

Ces micro-organismes trouvent en effet un terrain de développement favorable dans l'eau des circuits de refroidissement dits «semi fermés » des CNPE. Ces circuits de refroidissement, équipés de tours aéroréfrigérantes, sont soumis depuis le 1er avril 2017 à une réglementation commune, la décision ASN n° 2016-DC-0578 relative à la prévention des risques résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes, qui fixe des seuils à partir desquels des actions doivent être menées afin de rétablir les concentrations à des niveaux inférieurs.

Afin de limiter ces proliférations, le CNPE de Dampierre-en-Burly applique un traitement biocide à l'eau des circuits de refroidissement depuis l'année 2000. Dans l'objectif de limiter l'impact sur l'environnement de ce traitement par injection de monochloramine, le CNPE de Dampierre-en-Burly développe depuis plusieurs années une méthodologie de traitement séquentiel au lieu d'une injection continue. Cette méthode permet de maîtriser le risque microbiologique tout en diminuant de façon notable les quantités de produits chimiques rejetés.

Les résultats microbiologiques indiqués sont issus de l'exigence 5.4.1 de la décision ASN n°2016-DC-0578 dite « Amibes Légionelles ». Pour corréler les résultats microbiologiques et le traitement biocide associés mis en place sur les CNPE, les exigences des décisions individuelles des CNPE liées à la surveillance et aux résultats de mesures du traitement biocide sont présentées également ci-dessous.

I. Bilan annuel des colonisations en circuit

Les valeurs maximales observées en 2020 en *Legionella pneumophila* mesurées en bassin et en *Naegleria fowleri* calculées en aval dans le fleuve sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les résultats des analyses de suivi de la concentration en *Legionella pneumophila* et en *Naegleria fowleri* calculés en aval dans le fleuve sont détaillés en annexe 1.

Paramètre		Valeur maximale observée en 2020	Seuil d'action
Legionella pneumophila	Tranche 1	400 UFC/L	10 000 UFC / L
Legionella pneumophila	Tranche 2	90 000 UFC/L	5 000 000 UFC/L
Legionella pneumophila	Tranche 3	<5000 UFC/L	10 000 UFC/L
Legionella pneumophila	Tranche 4	1 100 000 UFC/L	5 000 000 UFC/L
Naegleria *fowleri*		25 *N.fowleri* / L	100 *N.fowleri* / L

Pendant toute la durée du suivi microbiologique, la concentration en *Naegleria fowleri* calculée dans la Loire après dilution du rejet n'a jamais atteint la valeur limite de 100 *Nf*/L.

La concentration en *Legionella pneumophila* n'a jamais atteint le seuil d'action de 10 000 UFC/L au niveau des tranches 1 et 3.

Concernant la tranche 4, il a été constaté plusieurs dépassements des 100 000 UFC/L sans dépasser le seuil de 5 000 000 UFC/L. Le seuil des 100 000 UFC/L n'est applicable aux tranches ne disposant pas de traitement (tranches 2 et 4) qu'à partir du 01/01/2022 conformément à l'article 6.2 de la décision n°2016-DC-0578. Une vérification par un organisme agréé a ainsi été effectuée suite au dépassement des 100 000 UFC/L au niveau de la tranche 4.

Les tranches 2 et 4 du CNPE de Dampierre-en-Burly ne disposent pas de traitement biocide. Les résultats en *Legionella pneumophila* diffèrent généralement de ceux des tranches 1 et 3 et plus particulièrement durant les périodes estivales. Cette différence est due au traitement biocide pratiqué sur les tranches 1 et 3 pour lutter contre les amibes ; celui-ci agit également sur la prolifération des légionelles.

Pour garantir des niveaux de colonisation en légionelles inférieurs aux valeurs observées en 2020 et respecter les exigences de la décision ASN n°2016-DC-0578 au 01/01/2022, le CNPE de Dampierre-en-Burly a déposé une demande d'autorisation de traitement chimique au titre de l'article 26 du décret n°007-1557 du 2 novembre 2007 pour pouvoir mettre en exploitation des stations de traitement biocide sur les tranches 2 et 4.

II. Synthèse des traitements biocides et rejets associés

Les données concernant les rejets associés aux traitements biocides se trouvent dans la Partie IV- Rejets d'effluents.

La stratégie de traitement préventif estival communiquée en début d'année consistait en un traitement continu, suivi d'un traitement séquentiel. Le traitement séquentiel consiste en une injection continue de 12 heures par jour. Le traitement est démarré et arrêté sur des critères basés sur les niveaux de colonisations en amibes *Naegleria fowleri* et les concentrations en légionelles *Legionella pneumophila.*

Données d'ensemble de la campagne de traitement 2020 :

Paramètres	N°1	N°3
Date de démarrage et d'arrêt du traitement préventif	23/04 au 27/04	24/04 au 07/09
Date d'arrêt de Tranche (début et fin)	25/04 au 29/10	07/09 au 08/10
Nombre de jour de traitement continu	5	90
Nombre de jour de traitement séquentiel	0	40
Date de mise en œuvre du traitement renforcé	/	/
Nombre de jours de Chloration massive	0	0
CRT moyen sortie condenseur (mg/L)	0,236	0,29
Consommation réelle d'eau de Javel (m3)	540,3	
Consommation réelle d'ammoniaque (m3)	113,7	

Les approvisionnements en réactifs se sont déroulés comme prévu et n'ont pas posé de difficulté particulière.

Partie VI - Surveillance de l'environnement

I. Surveillance de la radioactivité dans l'environnement

EDF met en place depuis la mise en service de chaque CNPE un programme de surveillance de la radioactivité dans l'environnement du CNPE. Cette surveillance consiste à prélever des échantillons, à des fins d'analyse, dans les écosystèmes proches du CNPE, sous et hors des vents dominants, en amont et en aval des rejets liquides et dans les eaux souterraines. Ces mesures, associées à un contrôle strict des rejets d'effluents radiologiques, permettent de s'assurer de l'absence d'impact sur l'homme et l'environnement comme démontré dans l'étude d'impact.

La surveillance radiologique de l'environnement remplit trois fonctions principales.

Une fonction d'alerte assurée au moyen de mesures en continu. Elle permet la détection précoce de toute évolution atypique d'un ou plusieurs paramètres environnementaux en lien avec l'exploitation des installations afin de déclencher les investigations et, si nécessaire, des actions de prévention (arrêt du rejet…) ;

Une fonction de contrôle du bon fonctionnement global des installations au travers des paramètres que la réglementation demande de suivre à différentes fréquences. Les résultats des analyses sont comparés, soit aux limites autorisées, soit à des valeurs repères (seuil de détection des appareils de mesure, bruit de fond naturel…) ;

Une fonction de suivi et d'étude visant à s'assurer de l'absence d'impact à long terme des prélèvements et des rejets sur les écosystèmes terrestre et aquatique. C'est l'objet des campagnes de mesures saisonnières de radioécologie.

Les prélèvements et analyses sont réalisés à des fréquences variables en cohérence avec les objectifs assignés à la mesure (alerte, contrôle,…). Des contrôles quotidiens, hebdomadaires et mensuels sont ainsi réalisés dans l'écosystème terrestre, l'air ambiant, les eaux de surface recevant les rejets liquides et les eaux souterraines. Les prélèvements et les analyses sont réalisés par le CNPE selon les modalités fixées par les autorisations délivrées par l'administration. La stricte application du programme de surveillance fait l'objet d'inspections programmés ou inopinés de la part de l'ASN, qui réalise des expertises indépendantes.

Le CNPE dispose pour la réalisation de ce programme de surveillance d'un laboratoire dédié aux mesures environnementales dit laboratoire « Environnement », ainsi que du personnel compétent et qualifié en analyses chimiques et radiochimiques. Ces laboratoires sont équipés d'appareillages spécifiques permettant l'analyse des échantillons prélevés dans le milieu naturel. Ils sont soumis à des exigences relatives aux équipements, aux techniques de prélèvement et de mesure, de maintenance et d'étalonnage. Certaines analyses peuvent être sous-traitées à des laboratoires agréés.

Ainsi, le CNPE réalise annuellement, sous le contrôle de l'ASN, plusieurs milliers d'analyses dont les résultats sont transmis à l'administration et publiés par EDF sur le site internet du CNPE (https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/l-exploitation-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre).
Les résultats des mesures de radioactivité réalisées dans le cadre de la surveillance réglementaire de l'environnement sont également accessibles en ligne gratuitement sur le site

internet du Réseau National de Mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM - http://www.mesure-radioactivite.fr).

Ces mesures réalisées en routine sont complétés depuis 1992 par un suivi radioécologique annuel des écosystèmes terrestre et aquatique auquel est venu s'ajouter des mesures réglementaires réalisées à maille trimestrielle et annuelle et nécessitant le recours à des techniques analytiques d'expertise non compatibles avec les activités d'un laboratoire environnement d'un industriel. Tous les 10 ans, un bilan radioécologique décennal plus poussé est également réalisé. L'ensemble de ces prélèvements et analyses permettent de suivre à travers une grande variété d'analyses des paramètres environnementaux pertinents (i.e. : bio indicateurs) afin d'évaluer finement et dans la durée l'impact du fonctionnement du CNPE sur l'environnement et répondre ainsi à la fonction de suivi et d'étude. Ces études nécessitent des connaissances scientifiques approfondies de la biologie et des comportements des écosystèmes vis-à-vis des substances radioactives. Elles font aussi appel à des techniques de prélèvement d'échantillons et d'analyse complexes différentes de celles utilisées pour la surveillance de routine. Ces études sont donc confiées à des laboratoires externes qualifiés, agréés et reconnus pour leurs compétences spécifiques.

Ces études radioécologiques assurent un suivi long terme essentiel à la compréhension des mécanismes de transfert des radionucléides dans l'environnement et pour déterminer l'influence potentielle des rejets de l'installation au regard des autres sources de radioactivité naturelle et/ou artificielle.

La nature des échantillons et les lieux de prélèvement sont sélectionnés afin de mettre en évidence une éventuelle contribution des rejets d'effluents liquides et/ou atmosphériques des installations à l'ajout de radioactivité dans l'environnement.

En règle générale, le plan d'échantillonnage contient des échantillons biologiques, qui constituent des voies de transfert possibles, directes ou indirectes, de la radioactivité vers l'homme (prélèvements de légumes, fruits, poissons, lait, eaux, herbes…) et des échantillons, appelés bioindicateurs, qui sont connus pour leur aptitude à fixer spécifiquement certains polluants (lichens, mousses, bryophytes…). Le plan d'échantillonnage prévoit également des prélèvements dans des matrices dites « d'accumulation » (sols, sédiments), dans lesquels certains composants radiologiques peuvent rester piégés.

Les stations de prélèvements sont choisies en fonction de la rose des vents locale, des conditions hydrologiques, de la répartition de la population et de la disponibilité des échantillons dans l'environnement du CNPE. Les prélèvements collectés dans l'environnement terrestre sont répartis en distinguant les zones potentiellement influencées des zones non influencées par les rejets atmosphériques du CNPE. Dans l'environnement aquatique, les prélèvements sont effectués en amont et en aval des points de rejets des effluents liquides en tenant compte de la présence éventuelle d'une autre installation nucléaire en amont.

Ces études radioécologiques ont permis de caractériser finement les niveaux de radioactivité d'origine naturelle et artificielle dans les différents compartiments de l'environnement autour du CNPE, et de préciser l'influence des rejets d'effluents liquides et à l'atmosphère. Les données collectées depuis plusieurs décennies ont montré que la radioactivité naturelle constitue la principale composante de la radioactivité dans l'environnement, et que la radioactivité artificielle provient majoritairement d'une rémanence

des retombées des essais nucléaires atmosphériques et de l'accident de Tchernobyl. Du fait de l'éloignement de ces événements anciens et des efforts réalisés par EDF pour diminuer les rejets de ses installations nucléaires, le niveau de radioactivité dans l'environnement à proximité du CNPE a considérablement diminué depuis une vingtaine d'année.

1. Surveillance de la radioactivité ambiante

Le système de surveillance de la radioactivité ambiante s'articule autour de 4 réseaux de balises radiamétriques (clôture, à 1 km, à 5 km et à 10 km) via la mesure en continu du débit de dose gamma ambiant. Les balises de chaque réseau sont implantées à intervalle régulier de façon à réaliser des mesures dans toutes les directions. Elles permettent l'enregistrement et la retransmission en continu du débit de dose gamma ambiant et de donner l'alerte en cas de dépassement du bruit de fond ambiant augmenté de 114 nSv/h. Les balises sont également équipées d'un système d'alarme signalant toute interruption de leur fonctionnement.

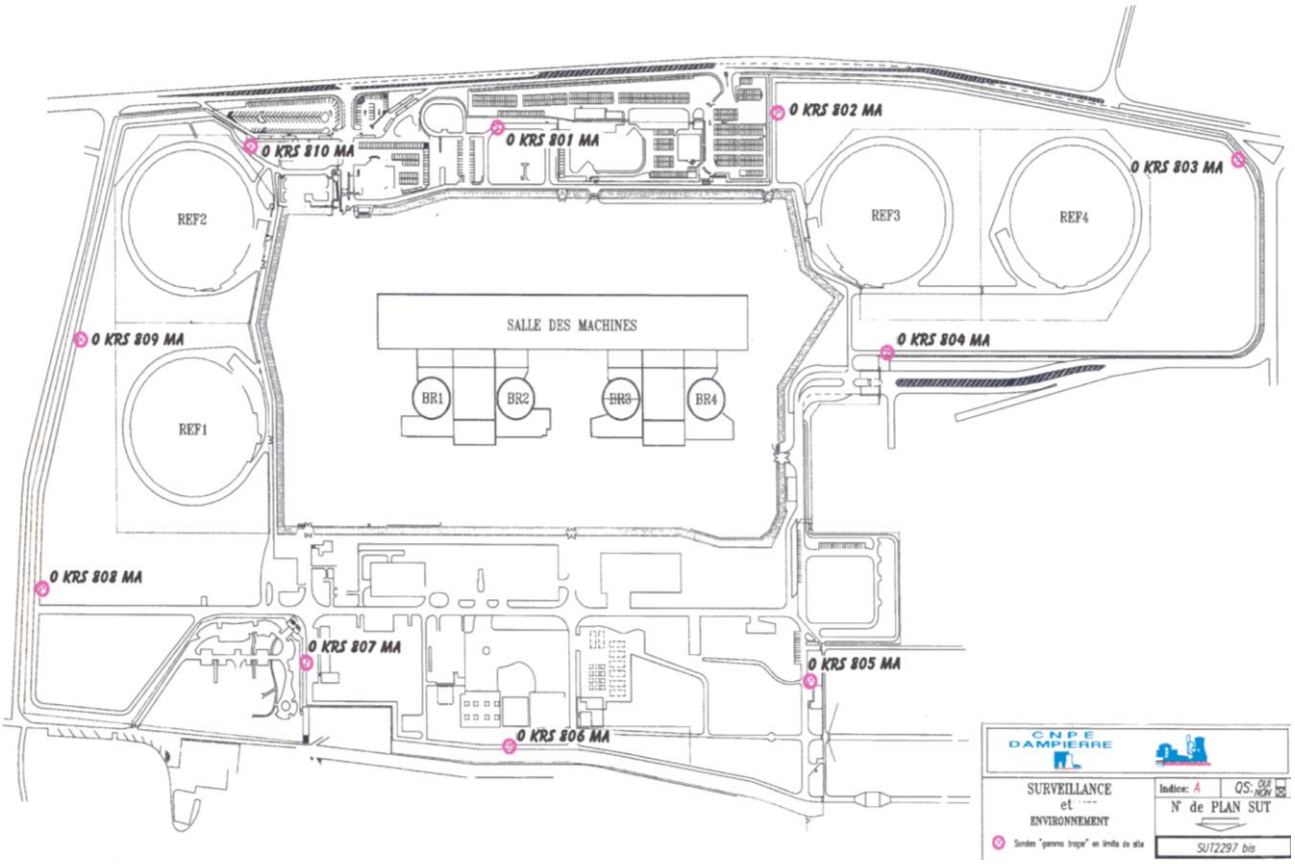

Réseau de balises radiamétriques « clôture »

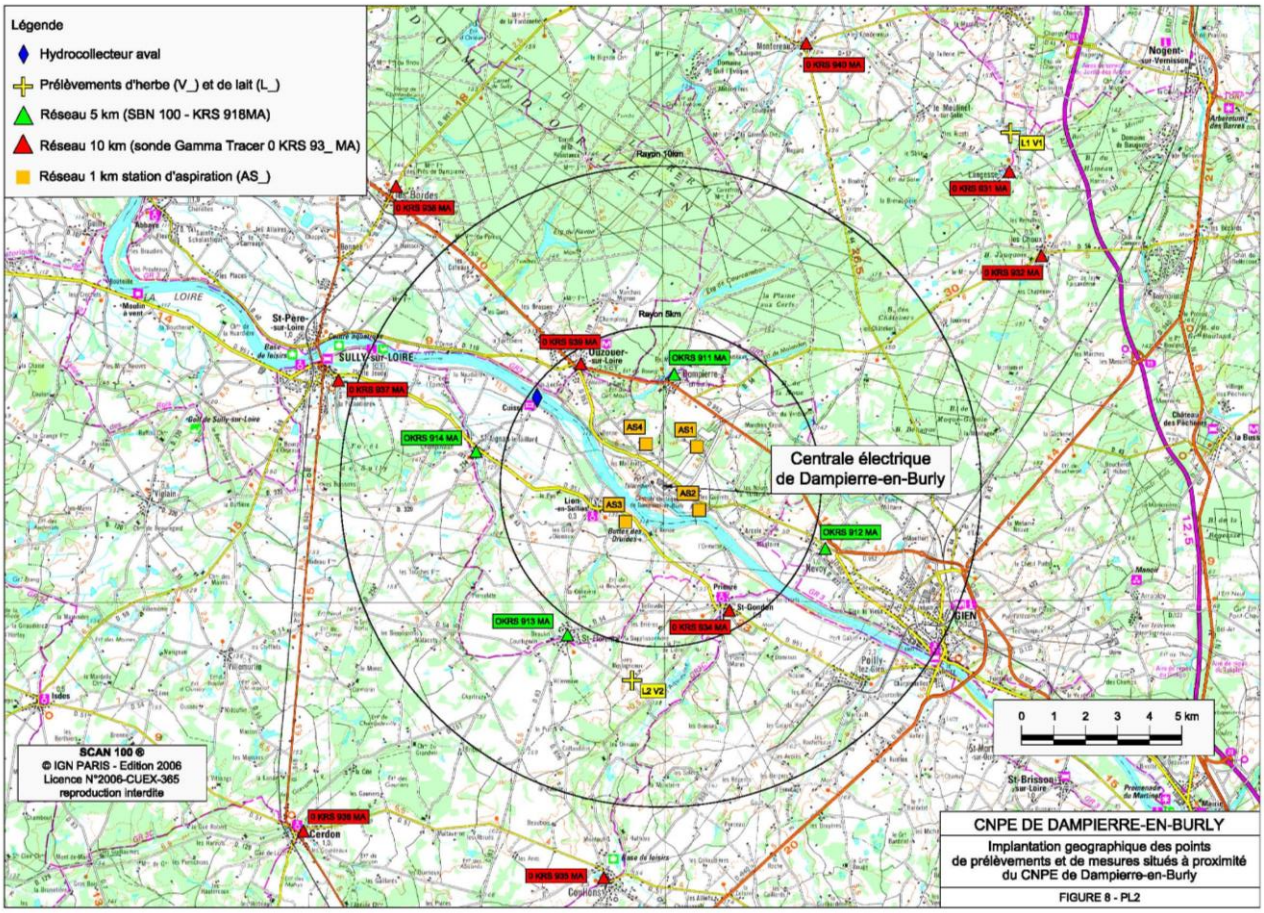

Réseau de balises radiamétriques 1 km ; 5km ; 10km

Les informations (débits de dose et états de fonctionnement) issues des balises sont envoyées en continu vers un centralisateur qui permet la visualisation et l'enregistrement des données. Les débits de dose moyens enregistrés par les différents réseaux de mesure pour l'année 2020 sont présentés dans le tableau suivant. Les débits de dose maximaux et les données relatives à l'année antérieure sont également présentés à titre de comparaison.

Réseau de mesure	Débit de dose moyen année 2020 (nSv/h)	Débit de dose max année 2020 (nSv/h)	Débit de dose moyen année 2019 (nSv/h)	Débit de dose moyen année 2018 (nSv/h)
Clôture	127	291,6	146,4	131,4
1 km	110	178,8	127,2	119,4
5 km	137	224,4	144,0	143,4
10 km	127	210,0	141,6	130,2

Commentaires : Pour les quatre réseaux, les débits de dose moyens enregistrés pour l'année 2020 sont de l'ordre de grandeur du bruit de fond et cohérents avec les résultats des années antérieures.

Le débit de dose maximum observé sur le réseau clôture correspond à la présence d'un emballage combustible à proximité.

2. Surveillance du compartiment atmosphérique

Quatre stations d'aspiration en continu des poussières atmosphériques (aérosols) sont implantées dans un rayon de 1 km autour du CNPE. Des analyses journalières de l'activité bêta globale à J+6 sont réalisées quotidiennement sur les filtres, ainsi qu'une analyse isotopique mensuelle par spectrométrie gamma sur regroupement des filtres quotidiens par station.

Un dispositif de prélèvement du tritium atmosphérique par barbotage est également implanté sous les vents dominants à la station dite AS1. L'analyse du tritium atmosphérique piégé est réalisée pour chacune des périodes définies réglementairement (du 1er au 7, du 8 au 14, du 15 au 21 et du 22 à la fin du mois).

Un dispositif de prélèvement des eaux de pluie par un collecteur de précipitations est implanté sous les vents dominants à la station AS1. Des analyses bimensuelles des activités bêta globale et tritium sont réalisées.

Les résultats des mesures réalisées sur le compartiment atmosphérique pour l'année 2020 sont donnés dans le tableau suivant.

Compartiment	Paramètres		Moyenne annuelle	Valeur maximale mesurée	Limite réglementaire (pour chaque analyse)
Poussières atmosphériques	Bêta globale (Bq/Nm^3)		5,52E-04	2,51E-03 (1,40E-02)[1]	0,01 Bq/m^3
	Spectrométrie gamma (Bq/Nm^3)	^{58}Co	< 6,45E-06	< 8,90E-06	
		^{60}Co	< 4,93E-06	< 6,70E-06	
		^{134}Cs	< 6,46E-06	< 3,40E-05	
		^{137}Cs	< 6,39E-06	< 6,80E-05	
		^{40}K	< 1,07E-04	< 1,40E-04	
		^{131}I	< 1,29E-03	< 8,70E-03	
Tritium atmosphérique (Bq/Nm^3)			< 0,132	0,174	50 Bq/m^3
Eau de pluie	Bêta globale (Bq/L)		0,111	0,205	
	Tritium (Bq/L)		4,48	5,16	

Commentaires : Les mesures de surveillance du compartiment atmosphérique pour l'année 2020 sont cohérentes en moyenne avec les valeurs du bruit de fond. Les mesures de l'activité bêta globale et de l'activité en tritium atmosphérique sont très inférieures aux limites réglementaires.

[1]Une activité bêta globale maximale de 1,40E-02 Bq/Nm³ a été mesurée sur le compartiment poussières atmosphériques. Toutefois, cette activité a été mesurée sur une période au cours de laquelle une défaillance du dispositif de prélèvement a été constatée. Cette défaillance ne permettant pas d'assurer la représentativité du volume prélevé, l'activité mesurée est par conséquent, non représentative.

3. Surveillance du milieu terrestre

Les résultats des mesures réalisées sur le compartiment terrestre pour l'année 2020 sont donnés dans le tableau suivant. Concernant les résultats des analyses par spectrométrie gamma, seules les activités relatives aux radionucléides d'origine artificielle et supérieures aux seuils de décision sont présentées.

Nature du prélèvement	Radionucléide		Périodicité	Moyenne annuelle	Valeur maximale mesurée
Végétaux terrestres	Spectrométrie gamma (Bq/kg sec)	^{58}Co	Mensuelle	< 0,44	< 0,60
		^{60}Co		< 0,53	< 0,70
		^{134}Cs		< 0,38	< 0,70
		^{137}Cs		0,49	1,39
		^{40}K		693	977
		^{54}Mn		< 0,38	< 0,50
Lait	Spectrométrie gamma (Bq/L)	^{58}Co	Mensuelle	< 0,39	< 0,60
		^{60}Co		< 0,48	< 0,60
		^{134}Cs		< 0,35	< 0,50
		^{137}Cs		< 0,43	< 0,70
		^{40}K		48	60
		^{54}Mn		< 0,34	< 0,50

Commentaires : Les mesures des radioéléments artificiels pour les végétaux et le lait sont inférieures aux seuils de décision.

Les résultats des mesures annuelles réalisées sur le compartiment terrestre ainsi que leur interprétation pour l'année 2018 sont présentés dans le rapport du suivi radioécologique annuel, présenté en **annexe 2**.

4. Surveillance du milieu aquatique

Les résultats des mesures annuelles réalisées sur le compartiment aquatique ainsi que leur interprétation pour l'année 2018 sont présentés dans le rapport du suivi radioécologique annuel, présenté en **annexe 2**.

5. Surveillance des eaux souterraines

Les eaux souterraines situées au droit du CNPE font l'objet d'une surveillance radiologique dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Paramètres	Unité	Valeur maximale mesurée
Tritium	Bq/L	199
Bêta global	Bq/L	2,35
Bêta global MES	Bq/L	1,12

Commentaires : La valeur maximale de 199 Bq/L a été mesurée au niveau du 0SEZ002PZ en septembre 2020. Ce piézomètre fait l'objet d'un marquage historique lié à une inétanchéité de la bâche PTR tranche 3 en 1996. Une augmentation de l'activité tritium supérieure à 100 Bq/L a été constatée, consécutive à une baisse importante du niveau de la nappe. Un suivi

renforcé hebdomadaire a été mis en œuvre de septembre 2020 à janvier 2021. A partir de janvier 2021, un retour à des valeurs habituellement mesurée au niveau de ce piézomètre a été constaté.

Concernant le 0SEZ008PZ, ce piézomètre fait également l'objet d'un marquage historique suite au déversement de la bâche PTR tranche 1, une surveillance complémentaire a été mise en place sur le CNPE de Dampierre-en-Burly mensuellement suite à l'évènement significatif pour l'environnement déclaré en 2011. Une activité maximale de 124 Bq/L en tritium a été observée suite à la baisse du niveau de la nappe.

Piézomètre	Paramètres	Unité	Valeur maximale mesurée
0SEZ002PZ	Tritium	Bq/L	199
0SEZ008PZ	Tritium	Bq/L	124

II. Physico-chimie des eaux souterraines

Une surveillance physico-chimique des eaux souterraines est effectuée sur les paramètres physicochimiques par le biais de prélèvements sur 31 piézomètres du CNPE.

Paramètres	Unité	Valeur maximale mesurée
pH	-	8,42
Conductivité	µS/cm	890
Hydrocarbures totaux	mg/L	38 (0SEZ005PZ)
DCO		17,5
Ammonium		4,1
NTK		6,1
Métaux totaux		4,14
Phosphates		4
Nitrites		2,1
Nitrates		101
Chlorures		80
Sulfates		97
Sodium		36,4

Commentaires : Une valeur maximale en hydrocarbures de 38 mg/L a été observée au niveau du 0SEZ005PZ. Une surveillance complémentaire est mise en place par le CNPE de Dampierre-en-Burly mensuellement suite à l'évènement significatif pour l'environnement déclaré en 2008.

Paramètres	Unité	Valeur maximale mesurée
Hydrocarbures totaux 0SEZ005PZ	mg/L	38

III. Chimie et physico-chimie des eaux de surface

1. Physico-chimie en continu

Les stations multi-paramètres (SMP), situées à « l'amont » et à « l'aval » du CNPE, mesurent en continu le pH, la conductivité, la température de l'eau et l'oxygène dissous dans le milieu récepteur.

Les tableaux suivants présentent les résultats du suivi sur l'année 2020 pour les stations amont, rejet et aval.

Station amont	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Oxygène dissous (mg/L)	11,2	10,6	10,3	10,1	8,8	8,4	9,8	9,3	9,7	9,5	11,1	11,7
Conductivité (µS/cm)	262	256	250	271	239	256	259	246	264	258	267	258
pH	7,8	7,7	7,8	8,3	8,0	8,0	8,6	8,6	8,5	7,9	8,1	8,0
Température	6,2	8,6	10,2	16,6	19,2	20,7	23,7	24,0	19,9	13,0	10,3	6,8

Station rejet	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Oxygène dissous (mg/L)	8,9	8,8	8,7	8,3	8,5	8,3	7,8	7,4	8,3	9,1	8,7	8,7
Conductivité (µS/cm)	361	340	323	379	303	292	356	339	329	304	384	369
pH	8,4	8,3	8,4	8,6	8,4	8,3	8,6	8,5	8,4	8,4	8,4	8,4
Température	20,2	20,3	20,9	23,2	22,4	22,9	25,5	26,7	22,4	18,5	21,4	20,4

Station aval	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Oxygène dissous (mg/L)	10,5	10,3	10,2	8,8	7,5	6,4	7,4	5,8	8,2	7,7	9,4	10,1
Conductivité (µS/cm)	260	252	232	296	259	265	285	278	288	267	286	270
pH	7,6	7,7	7,9	8,0	7,7	7,4	7,9	7,6	7,9	7,4	7,7	7,6
Température	6,7	8,9	10,4	16,8	19,3	20,3	22,9	22,9	19,5	13,3	11,0	7,3

Il n'y a pas de différence significative des mesures moyennes mensuelles de pH, oxygène dissous et de conductivité entre les stations amont et aval du CNPE.

2. Physico-chimie des eaux de surface

Le CNPE fait réaliser par le laboratoire IANESCO, en amont et en aval, des mesures mensuelles et bimestrielles de certains paramètres physico-chimiques soutenant la vie biologique. Les résultats sont présentés dans les tableaux suivants :

Station amont	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Température (°C)	7	9	7	17	19	23	22	20	18	13	14	6
pH	7,7	8	8	9,1	8,7	8,5	8	8,5	8,1	8	7,8	7,8
O_2 (mgO_2/L)	12	11,4	11,9	15,7	12,9	10,6	8,6	8,8	8	10,3	8,2	7,8
Conductivité (µS/cm)	231	-	246	-	264	-	261	-	268	-	249	-
DCO (mgO_2/L)	11	-	17	-	14	-	<10	-	<10	-	18	-
DBO_5 (mgO_2/L)	0,6	-	1	-	2	-	<0,5	-	<0,5	-	<0,5	-
MES (mg/L)	12	-	14	-	14	-	6	-	3	-	7	-
Turbidité (FNU)	5,6	29	11	1,1	2,5	0,89	2,9	2,9	1,6	4,5	3,9	1,1
Silice (mg/L)	14	10	11	4	5,6	8,7	14	10	3,5	8,4	11	6,6
COD (mg/L)	3,8	-	4,2	-	3,5	-	3,7	-	3,3	-	4,3	-
Phosphates (mg/L)	0,12	0,1	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	0,14	0,02	<0,02	0,09	0,18	0,02
Phosphore total (mg/L)	0,07	0,14	0,07	0,02	0,04	0,02	0,08	0,03	0,02	0,07	0,07	0,02
Nitrites (mg/L)	0,02	-	0,01	-	0,03	-	0,02	-	0,03	-	0,01	-
Nitrates (mg/L)	16	-	12	-	7,5	-	7,8	-	1,5	-	9,8	-
Ammonium (mg/L)	0,02	-	0,02	-	0,02	-	0,01	-	0,01	-	0,03	-
Azote Kjeldahl (mg/L)	<0,5	-	0,5	-	0,5	-	1,78	-	<0,5	-	0,7	-
Calcium (mg/L)	30	34	35	36	32	38	29	33	29	27	30	35
Magnésium (mg/L)	4	3,4	3,7	4,7	4,7	5,8	5,2	5,7	5,5	4,3	4,2	5,3
Potassium (mg/L)	2,8	2,8	2,7	3	3,4	3,5	3,5	4,2	4,5	3,6	3,5	3,4
TAC (°f)	6,9	7,5	8,4	9,6	9,4	10	8,6	9,9	9,2	7,1	7,9	8,8
TH (°f)	9,3	-	10	-	10	-	9,6	-	9,2	-	9,2	-
Sulfates (mg/L)	14	13	14	16	15	17	15	17	15	15	16	16
Chlorures (mg/L)	12	8,9	11	15	16	17	16	19	19	18	15	18
Sodium (mg/L)	8,7	7,9	8,3	11	12	15	12	15	16	13	11	15
Bicarbonates (mg/L)	85	-	103	-	107	-	105	-	112	-	96	-

Station aval proche	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Température (°C)	7	9	8	17	20	23	22	21	19	14	15	7
pH	7,7	8	8	8,8	8,6	8,6	8,3	9	8,5	8	7,9	8
O_2 (mgO_2/L)	12,1	11,6	11,9	12,3	11,9	9,5	7,6	9,2	9,4	10,3	8,4	7,9
Conductivité (µS/cm)	232	-	248	-	270	-	263	-	271	-	253	-
DCO (mgO_2/L)	12	-	12	-	17	-	10	-	<10	-	17	-
DBO_5 (mgO_2/L)	<0,5	-	0,9	-	2	-	0,8	-	1	-	<0,5	-
MES (mg/L)	13	-	17	-	20	-	8	-	5	-	7	-
Turbidité (FNU)	6,1	31	9,5	0,99	2,4	1,6	2,1	5,5	1,8	5,1	4,4	1,5
Silice (mg/L)	14	10	11	4,3	5,9	8,9	14	10	3,9	8,7	11	7,3
COD (mg/L)	3,9	-	4	-	3,3	-	3,5	-	3,5	-	4,4	-
Phosphates (mg/L)	0,12	0,1	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	0,12	<0,02	<0,02	0,09	0,19	0,03
Phosphore total (mg/L)	0,41	0,14	0,06	0,02	0,05	0,03	0,09	0,04	0,02	0,07	0,06	0,02
Nitrites (mg/L)	0,02	-	0,01	-	0,02	-	0,01	-	0,01	-	<0,01	-
Nitrates (mg/L)	16	-	12	-	7,4	-	7,6	-	1,7	-	10	-
Ammonium (mg/L)	0,02	-	0,01	-	0,01	-	0,02	-	<0,01	-	0,02	-
Azote Kjeldahl (mg/L)	0,5	-	0,5	-	0,6	-	<0,5	-	<0,5	-	0,6	-
Calcium (mg/L)	30	33	35	36	33	38	30	32	29	27	30	36
Magnésium (mg/L)	4	3,2	3,7	4,8	4,9	6	5,4	5,8	5,7	4,5	4,3	5,6
Potassium (mg/L)	2,8	2,8	2,6	3,1	3,5	3,6	3,6	4,2	4,5	3,7	3,6	3,5
TAC (°f)	7,1	7,5	8,6	9,8	9,2	10,1	8,6	9,9	9,3	7,1	8,1	8,8
TH (°f)	9,4	-	10	-	10	-	9,7	-	9,2	-	9,2	-
Sulfates (mg/L)	15	13	13	17	15	17	15	17	16	16	16	17
Chlorures (mg/L)	12	8,8	11	15	16	18	16	20	20	18	15	19
Sodium (mg/L)	8,8	6,5	8,3	11	13	15	13	15	16	14	11	16
Bicarbonates (mg/L)	87	-	105	-	105	-	105	-	109	-	98	-

Station aval éloigné	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Température (°C)	8	10	8	18	21	24	23	22	21	14	15	8
pH	7,6	8	8	9	8,8	8,8	8,4	9	8,8	8,1	7,8	8,8
O_2 (mgO_2/L)	11,5	11,2	12,5	15,3	13,8	12,1	6,8	9,7	11,5	10,7	8,4	7,7
Conductivité (µS/cm)	238	-	246	-	267	-	262	-	267	-	253	-
DCO (mgO_2/L)	<10	-	17	-	17	-	10	-	<10	-	17	-
DBO_5 (mgO_2/L)	<0,5	-	2	-	2	-	0,8	-	<0,5	-	<0,5	-
MES (mg/L)	7	-	11	-	15	-	6	-	3	-	5	-
Turbidité (FNU)	5,2	28	8,1	1,3	2,2	1,2	2,0	1,7	1,2	6,2	3,1	1,1
Silice (mg/L)	14	10	9,8	5,2	5,8	8,9	14	10	3,7	8,7	11	8,4
COD (mg/L)	4,2	-	4,8	-	3,6	-	3,5	-	3,6	-	4,5	-
Phosphates (mg/L)	0,12	0,11	0,05	<0,02	<0,02	<0,02	0,1	<0,02	0,02	0,11	0,14	0,03
Phosphore total (mg/L)	0,07	0,14	0,06	0,03	0,04	0,02	0,08	0,03	0,02	0,06	0,06	0,02
Nitrites (mg/L)	0,02	-	0,02	-	0,02	-	0,02	-	-	-	0,01	-
Nitrates (mg/L)	15	-	14	-	7,3	-	7,5	-	-	-	10	-
Ammonium (mg/L)	0,02	-	<0,01	-	0,01	-	0,02	-	-	-	0,02	-
Azote Kjeldahl (mg/L)	<0,5	-	0,5	-	0,5	-	0,5	-	-	-	0,7	-
Calcium (mg/L)	32	34	34	39	33	39	30	33	29	27	30	39
Magnésium (mg/L)	4,1	3,3	3,8	4,7	4,9	6	5,3	5,8	5,7	4,4	4,2	4,9
Potassium (mg/L)	2,9	2,8	3	3,1	3,5	3,5	3,5	4,3	4,6	3,6	3,5	3,2
TAC (°f)	7,2	7,5	8,1	10,2	9,6	10,3	8,8	10,1	9,3	7	8,1	9,3
TH (°f)	9,4	-	9,9	-	10	-	9,8	-	9,2	-	9,4	-
Sulfates (mg/L)	15	13	15	17	15	17	15	17	16	15	16	16
Chlorures (mg/L)	13	9,1	12	15	16	18	16	19	20	18	16	18
Sodium (mg/L)	9,2	6,6	8,9	11	13	15	12	16	16	13	11	14
Bicarbonates (mg/L)	88	-	98	-	102	-	107	-	98	-	99	-

Commentaires : Les conclusions de la surveillance sont notifiées dans le paragraphe IV.

3. Chimie des eaux de surface

Les rejets chimiques résultant du fonctionnement du CNPE sont issus :

- des produits de conditionnement des circuits ;
- des traitements de l'eau des circuits contre le tartre, la corrosion ;
- de l'usure normale des matériaux
- du lavage du linge utilisé en zone contrôlée

Ces rejets font l'objet d'une surveillance des concentrations présentes dans le milieu récepteur. A cet effet, des mesures de substances chimiques sont effectuées mensuellement ou trimestriellement dans la Loire en amont et en aval du CNPE. Les tableaux suivants présentent les valeurs mesurées aux deux stations amont et aval sur l'année 2020.

Paramètres Station amont		Janvier	Mai	Septembre	Novembre
Bore (mg/L)		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Métaux totaux (mg/L)	Fraction brute	0,9854	0,4031	0,1751	0,5484
	Fraction dissoute	0,0932	0,0717	0,0298	0,0766
Aluminium (µg/L)		430	150	48	200
Chrome (µg/L)		1,6	0,9	0,6	1
Cuivre (µg/L)		2,3	5,8	3,8	3,4
Fer (µg/L)		500	200	55	300
Manganèse (µg/L)		33	25	17	31
Nickel (µg/L)		1,6	1	1,5	1,4
Plomb (µg/L)		0,9	0,4	<0,2	0,6
Zinc (µg/L)		16	20	49	11
Acides chloroacétiques (µg/L)		<5,5	<5,5	<5,5	<5,5
Chlore résiduel total (mg/L)		<0,04	<0,04	<0,04	<0,04

Station amont	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Hydrazine (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Morpholine (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Hydrocarbures (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Détergent (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,4	0,7	0,8
Chloroforme (µg/L)	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15

Paramètres Station aval proche		Janvier	Mai	Septembre	Novembre
Bore (mg/L)		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Métaux totaux (mg/L)	Fraction brute	0,8913	0,5912	0,2425	0,3148
	Fraction dissoute	0,0932	0,0669	0,0335	0,0787
Aluminium (µg/L)		380	230	78	75
Chrome (µg/L)		1,5	1,3	0,8	0,8
Cuivre (µg/L)		4,3	13	15	9,2
Fer (µg/L)		460	290	89	190
Manganèse (µg/L)		30	31	14	24
Nickel (µg/L)		1,5	1,3	1,5	1,3
Plomb (µg/L)		1	0,6	0,2	0,5
Zinc (µg/L)		13	24	44	14
Acides chloroacétiques (µg/L)		<5,5	<5,5	<5,5	<5,5
Chlore résiduel total (mg/L)		<0,04	<0,04	<0,04	<0,04

Station aval proche	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Hydrazine (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Morpholine (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Hydrocarbures (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Détergent (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,4	0,6	0,4
Chloroforme (µg/L)	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15

Paramètres Station aval éloigné		Janvier	Mai	Septembre	Novembre
Bore (mg/L)		0,09	<0,05	0,05	<0,05
Métaux totaux (mg/L)	Fraction brute	0,6723	0,5480	0,1587	0,4191
	Fraction dissoute	0,1058	0,0654	0,0326	0,0812
Aluminium (µg/L)		270	200	54	140
Chrome (µg/L)		1,1	1,2	0,6	1,1
Cuivre (µg/L)		4	12	11	7,2
Fer (µg/L)		340	280	54	230
Manganèse (µg/L)		37	31	13	29
Nickel (µg/L)		1,5	1,3	1,9	1,4
Plomb (µg/L)		0,7	0,5	<0,2	0,4
Zinc (µg/L)		18	22	24	10
Acides chloroacétiques (µg/L)		<5,5	<5,5	<5,5	<5,5
Chlore résiduel total (mg/L)		<0,04	<0,04	<0,04	<0,04

Station aval éloigné	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Hydrazine (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Morpholine (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Hydrocarbures (µg/L)	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50	<50
Détergent (mg/L)	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,4	0,9	0,7
Chloroforme (µg/L)	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15

Commentaires : Les conclusions de la surveillance sont notifiées dans le paragraphe IV.

IV. Physico-chimie et Hydrobiologie

Chaque année, le CNPE confie la réalisation de la surveillance physico-chimique et hydrobiologique à IANESCO et du suivi ichtyologique au bureau d'études FISH-PASS.

L'objectif de la surveillance pérenne est de suivre l'évolution naturelle du milieu récepteur et de déceler une évolution anormale de l'écosystème, sur le long terme, qui pourrait être attribuable au fonctionnement du CNPE. Au contraire, les surveillances en conditions climatiques exceptionnelles et situations exceptionnelles ont plutôt pour objectif d'étudier la réponse à court terme de l'écosystème sous conditions de débits contraints et températures ambiantes élevées, le CNPE étant en fonctionnement.

1. Surveillance pérenne

La synthèse du rapport de surveillance, réalisée par IANESCO et Aquascop est présentée ci-dessous.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du suivi hydro-écologique réglementaire du CNPE de Dampierre-en-Burly, prescrit par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, en vue de mettre en évidence toute influence particulière du CNPE sur la Loire.

Ce suivi hydro-écologique 2020 intègre un programme d'échantillonnage mensuel pour la caractérisation physico-chimique des eaux de la Loire et saisonnier de mai à septembre pour l'expertise du phytoplancton et du zooplancton (8 campagnes), la réalisation de 4 campagnes pour le peuplement des diatomées benthiques (périodes mai, juin, juillet et août) et des macroinvertébrés benthiques (mai, juillet, août et octobre) et d'une campagne pour la communauté de macrophytes aquatiques effectuée en conditions estivales (août).

A noter les conditions hydroclimatiques particulières contemporaines de ce suivi annuel, l'hydraulicité s'avérant très inférieure aux références interannuelles une grande partie de l'année, y compris en période hivernale (absence de crue importante). Le débit journalier moyen s'est avéré être voisin ou inférieur à la valeur du débit mensuel interannuel quinquennal la plus grande partie de l'été engendrant des conditions d'étiage estival sévères.

► Après une caractérisation des principaux paramètres physico-chimiques, utilisés pour évaluer la qualité des eaux de surface, l'analyse détaille les disparités spatio-temporelles pointées par ces indicateurs physico-chimiques déterminés à l'amont et à l'aval du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Très peu de différences de la qualité physico-chimique de l'eau de la LOIRE sont constatées en 2020 en amont et en aval de la centrale. Globalement, les caractéristiques physico-chimiques sont équivalentes aux trois stations (1 amont et 2 stations aval) pour la période considérée de janvier à décembre 2020. Si le cuivre présente des valeurs légèrement supérieures à la station aval proche, les mesures restent du même ordre de grandeur au niveau des stations amont et aval éloigné.

Les moyennes obtenues en 2020 sont du même ordre de grandeur que celles obtenues en 2019 et en 2018, pour les paramètres analysés dans le cadre du suivi hydro-écologique de la Loire.

L'analyse spatio-temporelle à partir des indicateurs physico-chimiques déterminés à l'amont et à l'aval (au niveau de 2 stations aval) du CNPE de DAMPIERRE-EN-BURLY ne met pas en évidence de différences particulières.

► Les teneurs moyennes en chlorophylle a et en phéopigments 2020 sont du même ordre de grandeur que celles obtenues depuis 2016.

L'analyse spatio-temporelle des suivis chlorophylliens déterminés à l'amont et à l'aval (au niveau de 2 stations aval) du CNPE de DAMPIERRE-EN-BURLY ne met pas en évidence de différences particulières.

► Une grande partie de la période estivale est marquée par un peuplement phytoplanctonique épiphyte et/ou benthique relativement diversifié. La composition du phytoplancton est relativement variable, on note en particulier un pic de densités cellulaires au mois d'août du fait du fort développement d'une seule espèce (Dictyosphaerium subsolitarium). Le peuplement observé est typique des grands cours d'eau tels que la Loire. Les diatomées et chlorophytes dominent globalement le cortège alors que les cyanobactéries sont observées en faibles effectifs, témoignant de l'absence d'efflorescence. Les expertises inter-stationnelles ne présentent que peu d'écarts et permettent donc de conclure à l'absence d'impact avéré du CNPE sur la Loire à Dampierre.

► L'expertise des peuplements zooplanctoniques en 2020 révèle des densités faibles à moyennes sur l'ensemble du suivi. Comme habituellement observé dans les masses d'eau courantes, les rotifères dominent les peuplements zooplanctoniques. Les densités augmentent de l'amont vers l'aval. Une présence plus importante d'herbiers, habitats favorables au zooplancton entre les stations amont/aval immédiat et aval immédiat/aval éloigné pourrait expliquer cette différence. En conséquence, l'augmentation des densités n'est très probablement pas corrélée à la présence du CNPE mais plutôt à une variation stationnelle des habitats favorables aux développements zooplanctoniques. Par ailleurs, une forte proportion de taxons est commune aux 3 stations. Ces résultats permettent donc de conclure à l'absence d'impact du fonctionnement du CNPE sur le zooplancton.

► Ce suivi intègre également l'étude du compartiment benthique constitué par les diatomées associées aux substrats durs du lit de la Loire au niveau des 3 stations. Contrairement au plancton, ces algues sont fixées et sont susceptibles de répondre rapidement à des perturbations naturelles ou anthropiques. En 2020, les peuplements de diatomées benthiques observés dans les échantillons sont typiques de la Loire moyenne. Les peuplements et la bioindication associée sont plutôt stables d'une campagne à l'autre. Au travers des diverses campagnes, les résultats sont globalement comparables et ne mettent donc pas en évidence d'impact du site de Dampierre sur les peuplements de diatomées benthiques.

► La végétation aquatique présente à l'amont et à l'aval du CNPE de Dampierre a été expertisée par la méthode IBMR (norme NF T90-395) au cours d'une campagne de prélèvements mi-août 2020. L'indicateur révèle une faible disparité trophique entre l'amont et aval éloigné (-0,18 point). Les compositions floristiques sont proche avec une dominance de taxons relativement ubiquistes et inféodés aux milieux mésotrophes à eutrophes, typiques des grands cours d'eau de plaine. Aucune différence réellement significative n'est donc perçue entre l'amont et l'aval éloigné du CNPE, ne révélant aucune influence particulière du fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

► L'expertise des peuplements de macro-invertébrés benthique s'appuie sur la mise en œuvre du protocole de la norme AFNOR XP T90-337 (Qualité de l'eau – Prélèvements des macro-invertébrés aquatiques en rivières profondes et canaux) de mars 2019, à l'occasion de quatre campagnes d'échantillonnage saisonnières (avril, juin, août et octobre) réalisées aux stations amont et aval éloigné. La station aval immédiat a été échantillonnée selon la norme IBGN (mars 2004). Les investigations réalisées aux stations amont et aval éloigné sont conformes aux caractéristiques biocénotiques attendues pour ce secteur de la Loire. Les peuplements de ces 2 stations sont bien diversifiés, et dotés d'un niveau de polluosensibilité très élevé, repéré régulièrement par les Chloroperlidae. Les caractéristiques des peuplements de ces deux stations d'étude sont très proches. Aucune des métriques prises en compte pour caractériser ces peuplements ne révèle de différences entre l'amont et l'aval éloigné du CNPE, les différences mésologiques locales justifiant principalement les disparités biologiques interstationnelles.

La méthodologie mise en œuvre à la station aval immédiat (IBGN) diffère fortement de celle des deux autres stations (MGCE). Il n'est pas dons pas possible de confronter les résultats obtenus à cette station avec ceux des 2 autres. La qualité biologique globale de cette station est passable en octobre et bonne aux autres campagnes. Le suivi de la communauté invertébrée ne révèle ainsi aucune influence du fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Sur la base de ces différentes expertises, et comme pour le suivi annuel précédent, ce suivi hydro-écologique 2020 ne permet la mise en évidence d'aucun dysfonctionnement de l'hydroécosystème et d'aucune modification de la qualité physico-chimique de l'eau de la LOIRE imputables au fonctionnement du CNPE Dampierre-en-Burly.

Chaque année, le CNPE de Dampierre-en-Burly confie la réalisation du suivi ichtyologique au bureau d'études FISH-PASS. La synthèse du suivi annuel du peuplement piscicole réalisée par FISH-PASS est présentée ci-dessous.

Depuis 1997, un suivi annuel du peuplement piscicole est réalisé en amont et en aval du site CNPE de Dampierre-en-Burly. Cette étude a pour objectif d'évaluer l'impact potentiel du fonctionnement de la centrale sur les peuplements piscicoles en place.

Le suivi piscicole est réalisé par pêche électrique suivant une prospection partielle avec des Échantillonnages Ponctuels d'Abondance (EPA). Le mode de prospection est mixte (à pied et en bateau) a été mis en place notamment pour les cours d'eau associant des zones très peu profondes (type radier) et des zones profondes. Pour le suivi du CNPE de Dampierre-en-Burly, 3 stations de pêche sont suivis : une à l'amont, une à l'aval proche et l'une à l'aval éloignée. En termes d'effort de pêche, 100 points de pêche ont été réalisés sur les stations amont et aval éloigné ainsi que 30 points sur la station aval conformément au protocole.

Les campagnes de suivis se sont déroulées entre le 21 et le 23 septembre 2020. En termes d'habitats échantillonnés, les stations amont et aval_éloigné présentent une répartition assez semblable avec respectivement 88% et 81% des points réalisés en chenal. La station aval proche est bien différente avec les 2/3 des points réalisés en berge. Les principaux habitats prospectés ont été la pleine eau et la végétation aquatique.

Les échantillonnages ont permis de contacter 14 espèces sur les stations amont et aval_éloigné et 21 espèces sur la station aval proche pour des effectifs respectifs de 135, 164

et 237 individus. La station aval proche présente des CPUE de 4.8 à 5.6 fois plus élevées (7,9 ind/point) mettant en évidence comme pour les campagnes 2017 à 2019 un habitat plus diversifié et influencé par le seuil du CNPE. Les indices de diversité et d'équitabilité sur les stations sont assez élevés, signe d'une bonne diversité et d'une bonne répartition des effectifs entre les espèces.

La représentativité des différentes guildes trophiques est assez proche sur les 3 stations. Le peuplement est ainsi dominé par la guilde « omnivore » (ablette, barbeau fluviatile, brème, gardon, vandoise) en effectifs. En biomasse, c'est la guilde piscivore qui domine pour les stations amont et aval_éloigné. Cette guilde est principalement représentée par le silure, avec une biomasse de 13 kg représentant ainsi 97% et 81,3% de la biomasse totale. Pour la station aval_proche, la guilde omnivore apparait la mieux représentée en biomasse avec une part relative de 68% de la biomasse totale. Concernant les guildes de reproduction, la répartition des effectifs entre les guildes est assez proche pour les 3 stations avec la guilde lithophile qui domine.

Ainsi, pour l'année 2020, l'analyse comparative de la richesse spécifique, des CPUE, des indices de diversité et d'équitabilité et enfin des guildes ne mettent pas en évidence de différence notable entre les stations amont et aval éloigné. Toutefois, bien que l'écart entre les 2 notes indicielles demeure relativement faible, l'IPR calculé sur les stations amont et aval éloigné indiquent des peuplements piscicoles respectivement de « moyenne » et « bonne » qualité. Les principales différences sont à relier notamment à l'habitat qui est particulièrement impacté par le seuil sur la station amont et à l'absence de certaines espèces théoriquement attendues. Le fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly ne semble donc pas avoir d'effet sur le peuplement piscicole.

D'un point de vue interannuel, au total, 30 espèces différentes ont été identifiées à l'amont et 31 à l'aval. L'évolution des richesses spécifiques indique également que le secteur aval présente la majeure partie du temps une plus grande diversité d'espèces sauf en 2020. Depuis le début du suivi, les indices de diversité et d'équitabilité sont relativement proches chaque année entre l'amont et l'aval. L'indice IPR apparait globalement bon sur les deux stations amont et aval depuis 2010, ne mettant pas en exergue de nette différence de qualité du milieu entre l'amont et l'aval. L'analyse interannuelle met en évidence l'impact du changement de protocole principalement sur la diversité spécifique en 2016 et 2017 en diminuant la richesse spécifique mais aussi en creusant un écart concernant le nombre d'espèces contactées entre les stations amont et aval. L'indice IPR semble moins sensible au changement de protocole, principalement du fait de la non prise en compte d'une partie des espèces.

Le rapport complet est disponible sur demande auprès du CNPE de Dampierre-en-Burly.

V. Acoustique environnementale

L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales applicables à toutes les phases du cycle de vie des installations nucléaire de base visant à garantir la protection des intérêts contre l'ensemble des inconvénients ou des risques que peuvent présenter les INB. Le titre IV sur la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement fixe deux critères visant à limiter l'impact du bruit des installations nucléaires de base.

Le premier critère, appelé « émergence sonore » et s'exprimant en Décibel A - dB (A) est la différence de niveau sonore entre le niveau de bruit ambiant et le bruit résiduel. L'émergence sonore se calcule à partir de mesures réalisées aux premières habitations, en Zone à Émergence Réglementée (ZER).

Le deuxième critère, en vigueur depuis le 1er juillet 2013, concerne le niveau sonore mesuré en dB (A) en limite d'établissement de l'installation.

Pour répondre à ces exigences réglementaires et dans l'optique de réduire l'impact de ses installations, EDF mène depuis 1999 des études d'impact acoustique basées sur des mesures de longue durée dans l'environnement et sur les matériels. En parallèle, des modélisations 3D sont réalisées pour hiérarchiser les sources sonores les plus prépondérantes, et si nécessaire, définir des objectifs d'insonorisation.

Les principales sources de bruit des installations nucléaires sont généralement les réfrigérants atmosphériques pour les CNPE équipés, les stations de pompage, les salles des machines, les cheminées du bâtiment des auxiliaires nucléaires, et les transformateurs.

La Mission Communication du CNPE de Dampierre-en-Burly réalise des informations en s'adressant directement aux mairies dans un rayon de 2 km (Dampierre-en-Burly, Ouzouer-sur-Loire, Nevoy et Lion-en-Sullias), lors de la réalisation d'opérations pouvant générer du bruit, comme par exemple lors de la réalisation de certains essais périodiques sur l'installation.

Partie VII - Évaluation de l'impact environnemental et sanitaire des rejets de l'installation

Une surveillance des niveaux de radioactivité est effectuée dans l'environnement du CNPE de Dampierre-en-Burly dans le cadre du programme de surveillance réglementaire et du suivi radioécologique du CNPE (cf. Partie VI Surveillance de l'environnement, I-Surveillance de la radioactivité dans l'environnement).

Les résultats de cette surveillance et des mesures associées montrent que la radioactivité mesurée dans l'environnement du CNPE est principalement d'origine naturelle. Les niveaux de radioactivité artificielle mesurés dans l'environnement du CNPE sont faibles et trouvent pour partie leur origine dans d'autres sources (retombées atmosphériques des essais nucléaires, Tchernobyl,…). L'analyse détaillée des résultats est présentée dans le rapport du suivi radioécologique annuel réalisé par SUBATECH, présenté en annexe 2.

L'IRSN produit également un bilan radiologique de l'environnement français disponible au lien suivant :

https://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/Documents/environnement/IRSN-ENV_Bilan-Radiologique-France-2015-2017.pdf

À partir des activités annuelles rejetées par radionucléide, une dose efficace[3] est calculée en tenant compte des mécanismes de transfert de l'environnement jusqu'à l'homme. Cette dose permet de « mesurer » le niveau d'exposition attribuable aux rejets d'effluents radioactifs liquides et atmosphériques d'une installation et de le positionner par rapport à la limite réglementaire pour l'exposition de la population aux rayonnements ionisants conformément à l'article R1333-11 du Code de la Santé Publique.

Le calcul de dose efficace annuelle tient compte de données spécifiques à chaque CNPE telles que les conditions météorologiques, les habitudes alimentaires des riverains, les conditions de dispersion des effluents rejetés dans le milieu récepteur, etc. Les données alimentaires et les temps consacrés aux activités intérieures ou extérieures dans les environnements terrestre et aquatique ont été actualisés en 2013-2014 avec les dernières bases de données et enquêtes disponibles.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- les habitants consomment pour partie des aliments produits dans l'environnement proche du CNPE ;
- ils vivent toute l'année sur leur lieu d'habitation (non prise en compte de leurs périodes d'absence pour le travail, les vacances…) ;
- l'eau captée à l'aval des installations est considérée comme provenant de captages d'eaux superficielles, même s'il s'agit de captages en nappes d'eaux souterraines, ce

[3] La **dose efficace** est la somme des doses absorbées par tous les tissus, pondérée d'un facteur radiologique W_R (W_R = Radiation Weighting factor) facteur de pondération du rayonnement) pour tenir compte de la qualité du rayonnement (α, β, γ…) et d'un facteur de pondération tissulaire W_T (W_T = Tissu Weighting factor) correspondant à la radiosensibilité relative du tissu exposé. La dose efficace a pour objectif d'apprécier le risque total et s'exprime en sievert (Sv). Elle est appelée communément « **dose** ».

qui revient à considérer que le milieu aquatique à l'aval du CNPE est toujours influencé par les rejets d'effluents liquides de l'installation ;

- on considère que l'eau de boisson n'a subi aucun traitement de potabilisation (autre que la filtration), et donc qu'aucune rétention de radionucléides n'a été effectuée lors de procédés de traitement ;
- la pêche de poissons dans les fleuves à l'aval des CNPE est supposée systématique, sans exclure les zones de pêche interdite.

Les principaux facteurs d'incertitudes dans le calcul de dose sont associés essentiellement à quelques données et paramètres difficiles à acquérir sur le terrain, tels que certaines caractéristiques de l'environnement et comportements précis des populations riveraines (les rations alimentaires par exemple).

L'échelle suivante présente des ordres de grandeur de doses résultant de situations courantes et la comparaison aux seuils réglementaires :

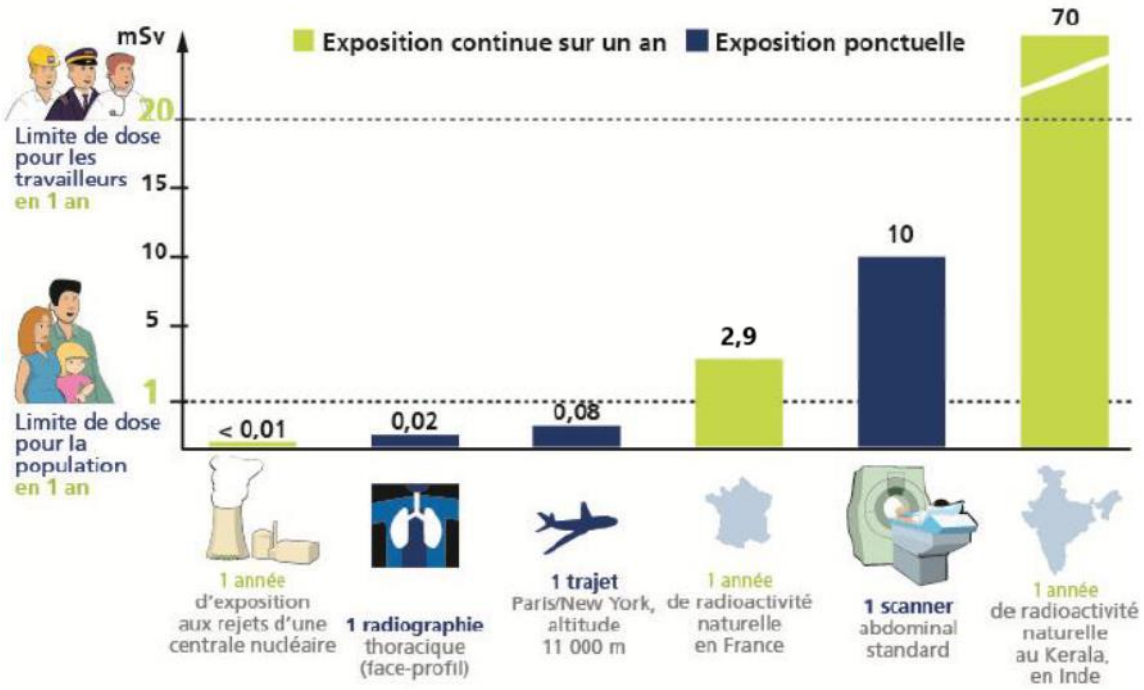

Figure 2 : Echelle des ordres de grandeur de doses résultant de situations courantes et comparaison aux seuils réglementaires (Source : EDF)

L'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants (d'origine naturelle et artificielle) est de 4,5 mSv/an. Les contributions des différentes sources d'exposition sont présentées sur la figure 3 ci-après.

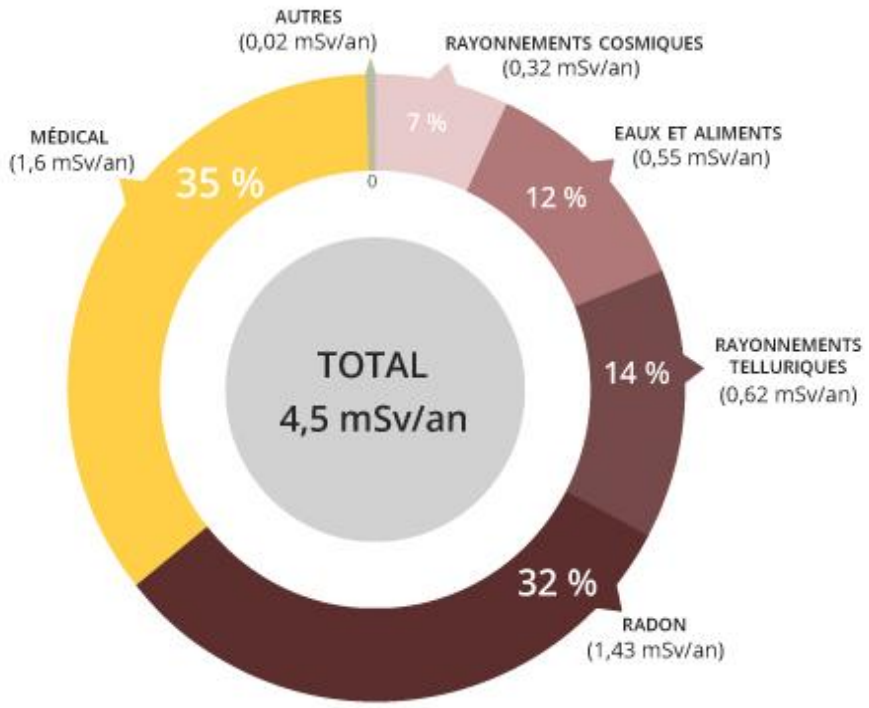

Figure 3 : Part relative des différentes sources d'expositions de la population française aux rayonnements ionisants (Source : Bilan IRSN 2015)

Les tableaux suivants fournissent les valeurs de dose efficace totale calculées à partir des rejets radioactifs réels de l'année 2020 effectués par le CNPE de Dampierre-en-Burly, pour la personne représentative. Cette personne représente les individus pouvant recevoir la dose efficace annuelle maximale induite par les rejets d'effluents radioactifs autorisés du CNPE.

ADULTE	Exposition externe (mSv)	Exposition interne (mSv)	Total (mSv)
Rejets d'effluents à l'atmosphère	5,2E-07	1,4E-05	1,4E-05
Rejets d'effluents liquides	1,0E-05	2,6E-04	2,7E-04
Total	**1,0E-05**	**2,7E-04**	**2,8E-04**

ENFANT DE 10 ANS	Exposition externe (mSv)	Exposition interne (mSv)	Total (mSv)
Rejets d'effluents à l'atmosphère	5,1E-07	1,5E-05	1,6E-05
Rejets d'effluents liquides	s.o.	2,7E-04	2,7E-04
Total	**5,1E-07**	**2,9E-04**	**2,9E-04**

ENFANT DE 1 AN	Exposition externe (mSv)	Exposition interne (mSv)	Total (mSv)
Rejets d'effluents à l'atmosphère	5,0E-07	1,9E-05	2,0E-05
Rejets liquides	s.o.	3,2E-04	3,2E-04
Total	**5,0E-07**	**3,4E-04**	**3,4E-04**

Les valeurs de doses calculées sont inférieures à 1.10^{-3} mSv/an pour l'adulte, pour l'enfant de 10 ans et pour l'enfant de 1 an.

Les valeurs de doses calculées pour l'adulte, l'enfant de 10 ans et l'enfant de 1 an, attribuables aux rejets d'effluents radioactifs de l'année 2020 sont plus de 1 000 fois inférieures à la limite d'exposition fixée à 1 mSv par an pour la population, par l'article R1333-11 du Code de la Santé Publique. L'ensemble des populations résidant de manière permanente ou temporaire autour du CNPE est exposé à une dose efficace inférieure ou égale à la dose calculée pour la personne représentative, présentée ci-dessus.

Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'étude d'impact de l'installation, dont les hypothèses et modalités de calcul restent pertinentes au regard des évolutions scientifiques.

Partie VIII - Gestion des déchets

Comme toute activité industrielle, la production d'électricité d'origine nucléaire génère des déchets, dont des déchets conventionnels et radioactifs à gérer avec la plus grande rigueur.

Responsable légalement, industriellement et financièrement des déchets qu'il produit, EDF a, depuis l'entrée en service de ses premières centrales nucléaires, mis en œuvre des procédés adaptés qui permettent de protéger efficacement l'environnement, les populations, les travailleurs et les générations futures contre les risques associés à ses déchets.

La démarche industrielle repose sur 4 principes :

- limiter les quantités produites et la nocivité des déchets ;
- trier par nature et niveau de radioactivité ;
- conditionner et préparer la gestion à long terme ;
- isoler les déchets de l'homme et de l'environnement.

Pour les installations nucléaires de base du CNPE de Dampierre-en-Burly, la limitation de la production des déchets se traduit par la réduction, pour atteindre des valeurs aussi basses que possible, du volume et de l'activité des déchets dès la phase d'achat de matériel ou de la prestation, durant la phase de préparation des chantiers et lors de leur réalisation.

I. Les déchets radioactifs

Les modalités de gestion mises en œuvre visent notamment à ce que les déchets radioactifs n'aient aucune interaction avec les eaux (nappe et cours d'eau) et les sols. Les opérations de tri, de conditionnement, de préparation à l'expédition s'effectuent dans des locaux dédiés et équipés de systèmes de collecte d'effluents éventuels.

Avant de sortir des bâtiments, les déchets radioactifs bénéficient tous d'un conditionnement étanche qui constitue une barrière à la radioactivité et prévient tout transfert dans l'environnement.

Les contrôles réalisés par les experts internes et les pouvoirs publics sont nombreux et menés en continu pour vérifier l'absence de contamination.

Les déchets conditionnés et contrôlés sont ensuite expédiés vers les filières de traitement ou de stockage définitif.

Les mesures prises pour limiter les effets de ces déchets sur la santé comptent parmi les objectifs visés par les dispositions mises en œuvre pour protéger la population et les intervenants des risques de la radioactivité. L'ensemble de ces dispositions constitue la radioprotection. Ainsi, pour protéger les personnes travaillant dans les centrales, et plus particulièrement les équipes chargées de la gestion des déchets radioactifs, des mesures simples sont prises, comme la mise en place d'un ou plusieurs écrans (murs et dalles de béton, parois en plomb, verres spéciaux chargés en plomb, eau des piscines, etc.), dont l'épaisseur est adaptée à la nature du rayonnement du déchet.

1. Les catégories de déchets radioactifs

Selon la durée de vie des éléments radioactifs contenus et le niveau d'activité radiologique qu'ils présentent, les déchets sont classés en plusieurs catégories. On distingue les déchets « à vie courte » des déchets « à vie longue » en fonction de leur période (une période s'exprime en années, jours, minutes ou secondes. Elle quantifie le temps au bout duquel l'activité radioactive initiale du déchet est divisée par deux).

Tous les déchets dits « à vie courte » ont une période inférieure ou égale à 31 ans. Ils bénéficient de solutions de gestion industrielles définitives dans les centres spécialisés de l'Andra situés dans l'Aube à Morvilliers (déchets de très faible activité, TFA) ou Soulaines (déchets de faible à moyenne activité à vie courte, FMAVC).

Ces déchets proviennent essentiellement :

- des systèmes de filtration (épuration du circuit primaire : filtres, résines, concentrats, boues...) ;
- des opérations de maintenance sur matériels : pompes, vannes...
- des opérations d'entretien divers : vinyles, tissus, gants...
- de certains travaux de déconstruction des centrales mises à l'arrêt définitif (gravats, pièces métalliques...).

Le conditionnement des déchets triés consiste à les enfermer dans des emballages ou contenants adaptés pour éviter toute dissémination de la radioactivité. On obtient alors des déchets conditionnés, appelés aussi «colis de déchets». Sur les sites nucléaires, le choix du conditionnement dépend de plusieurs paramètres, notamment du niveau d'activité, des dimensions du déchet, de l'aptitude au compactage, à l'incinération et de la destination du colis. Ainsi, le conditionnement de ces déchets est effectué dans différents types d'emballages : coque ; fût ou caisson métallique ; fût plastique (PEHD : polyéthylène haute densité) pour les déchets destinés à l'incinération dans l'installation Centraco ; big-bag ou casier.

Les progrès constants accomplis, tant au niveau de la conception des centrales que de la gestion du combustible et de l'exploitation des installations, ont déjà permis de réduire les volumes de déchets à vie courte de façon significative. Ainsi, les volumes des déchets d'exploitation ont été divisés par trois depuis 1985, à production électrique équivalente.

Les déchets dits « à vie longue » ont une période supérieure à 31 ans. Ils sont générés :

- par le traitement du combustible nucléaire usé effectué dans l'usine ORANO de la Hague, dans la Manche ;
- par la mise au rebut de certaines pièces métalliques issues des réacteurs ;
- par la déconstruction des centrales d'ancienne génération.

Le remplacement de certains équipements du cœur des réacteurs actuellement en exploitation (« grappes » utilisées pour le réglage de la puissance, fourreaux d'instrumentation, etc.) produit des déchets métalliques assez proches en typologie et en activité des structures d'assemblages de combustible : il s'agit aussi de déchets « de moyenne activité à vie longue » (MAVL) qui sont entreposés dans les piscines de désactivation.

Le traitement des combustibles usés consiste à séparer les matières qui peuvent être valorisées et les déchets. Cette opération est réalisée dans les ateliers spécialisés situés dans l'usine ORANO.

Après une utilisation en réacteur pendant quatre à cinq années, le combustible nucléaire contient encore 96 % d'uranium qui peut être recyclé pour produire de nouveaux assemblages de combustible. Les 4 % restants (les « cendres » de la combustion nucléaire) constituent les déchets ultimes qui sont vitrifiés et coulés dans des conteneurs en acier inoxydable : ce sont des déchets « de haute activité à vie longue (HAVL) ». Les parties métalliques des assemblages sont compactées et conditionnées dans des conteneurs en acier inoxydable qui sont entreposés dans l'usine précitée : ce sont des déchets « de moyenne activité à vie longue (MAVL) ».

Depuis la mise en service du parc nucléaire d'EDF, et à production énergétique équivalente, l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du combustible a permis de réduire de 25 % la quantité de combustible consommée chaque année. Ce gain a permis de réduire dans les mêmes proportions la production de déchets issus des structures métalliques des assemblages de combustible.

La déconstruction produit également des déchets de catégorie similaire. Enfin, les empilements de graphite des anciens réacteurs dont la déconstruction est programmée généreront des déchets « de faible activité à vie longue (FAVL) ».

En ce qui concerne les déchets de haute et moyenne activité « à vie longue », la solution industrielle de gestion à long terme retenue par la loi du 28 juin 2006 est celle du stockage géologique (projet Cigéo, en cours de conception). Les déchets déjà existants sont pour le moment entreposés en toute sûreté sur leur lieu de production dans l'attente de la mise en service de l'installation ICEDA (Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés).

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de déchets, les niveaux d'activité et les conditionnements utilisés.

Types déchet	Niveau d'activité	Durée de vie	Classification	Conditionnement
Filtres d'eau et résines primaires	Faible et Moyenne	Courte	FMA-VC (faible et moyenne activité à vie courte)	Fûts, coques
Filtres d'air	Très faible, Faible et Moyenne		TFA (très faible activité), FMA-VC	Casiers, big-bags, futs, coques, caissons
Résines secondaires				
Concentrats, boues				
Pièces métalliques				
Matières plastiques, cellulosiques				
Déchets non métalliques (gravats...)				
Déchets graphite	Faible	Longue	FA-VL (faible activité à vie longue)	Entreposage sur site
Pièces métalliques et autres déchets actives	Moyenne		MA-VL (moyenne activité à vie longue)	Entreposage sur site (en piscine de refroidissement pour les grappes et autres déchets actives REP)

2. Le transport des déchets

Après conditionnement, les colis de déchets peuvent être orientés vers :

- le centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité (CIRES) exploité par l'Andra et situé à Morvilliers (Aube) ;
- le centre de stockage de l'Aube (CSA) pour les déchets à faible ou moyenne activité exploité par l'Andra et situé à Soulaines (Aube) ;
- l'installation Centraco exploitée par Cyclife France et située à Marcoule (Gard) qui reçoit les déchets destinés à l'incinération et à la fusion. Après traitement, ces déchets sont évacués vers l'un des deux centres exploités par l'Andra.

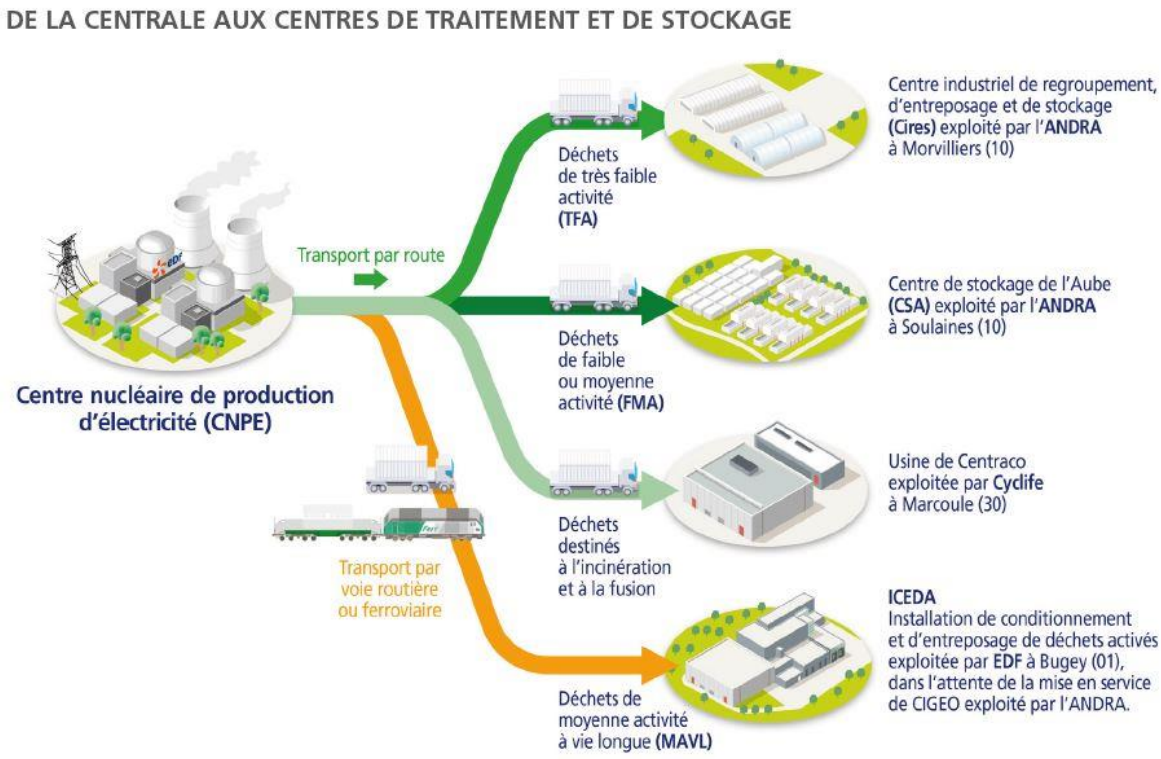

Figure 4 : Transport des déchets radioactifs (Source : EDF)

3. Les quantités de déchets entreposées au 31/12/2020

Le tableau suivant présente les quantités de déchets en attente de conditionnement au 31 décembre 2020 pour les 4 réacteurs en fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Catégorie déchet	Quantité entreposée au 31/12/2020	Commentaires
TFA	186,85 tonnes	En conteneur sur l'aire TFA
FMAVC (Liquides)	81,197 tonnes	Effluents du lessivage chimique, huiles, solvants…
FMAVC (Solides)	248,538 tonnes	Localisation Bâtiment des Auxiliaires Nucléaire et Bâtiment Auxiliaire de Conditionnement (BAC)
FAVL	0 tonne	/
MAVL	490 objets	Concerne les grappes et les étuis dans les piscines de désactivation (déchets technologiques, galette inox, bloc béton et chemise graphite)

Le tableau suivant présente les quantités de déchets conditionnés en attente d'expédition au 31 décembre 2020 pour les 4 réacteurs en fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Catégorie déchet	Quantité entreposée au 31/12/2020	Type d'emballage
TFA	43 colis	Tous types d'emballages confondus
FMAVC	30 colis	Coques béton
	796 colis	Fûts (métalliques, PEHD)
	9 colis	Autres (caissons, pièces massives…)

Le tableau suivant présente le nombre de colis évacués et les sites d'entreposage en 2020 pour les 4 réacteurs en fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Site destinataire	Nombre de colis évacués
Cires à Morvilliers	69
CSA à Soulaines	365
Centraco à Marcoule	1980

En 2020, 2414 colis ont été évacués vers les différents sites de traitement ou de stockage appropriés (Centraco et Andra).

II. Les déchets non radioactifs

Conformément à l'arrêté INB et à la décision ASN 2015-DC-0508, les INB établissent et gèrent un plan de zonage déchets, qui vise à distinguer :

- les zones à déchets conventionnels (ZDC) d'une part, à l'intérieur desquelles les déchets produits ne sont ni contaminés ou activés ni susceptibles de l'être ;
- les zones à production possible de déchets nucléaires (ZPPDN) d'autre part, à l'intérieur desquelles les déchets produits sont contaminés, activés ou susceptibles de l'être.

Les déchets conventionnels produits par les INB sont ceux issus de ZDC et sont classés en 3 catégories :

- les déchets inertes (DI), qui ne contiennent aucune trace de substances toxiques ou dangereuses, et ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante pour l'environnement (déchets minéraux, verre, déblais, terres et gravats, …) ;
- les déchets non dangereux non inertes, qui ne présentent aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux (gants, plastiques, déchets métalliques, papier/carton, caoutchouc, bois, câbles électriques, …) ;
- les déchets dangereux (DD) qui contiennent des substances dangereuses ou toxiques, ou sont souillés par de telles substances (accumulateurs au plomb, boues/terres marquées aux hydrocarbures, résines, peintures, piles, néons, déchets inertes et industriels banals souillés, déchets amiantifères, bombes aérosols, …).

Le tableau ci-dessous présente les quantités de déchets conventionnels produites en 2020 pour les 4 réacteurs en fonctionnement du CNPE de Dampierre-en-Burly.

Quantités 2020 en tonnes	Déchets dangereux		Déchets non dangereux non inertes		Déchets inertes		Total	
	Produits	Valorisés	Produits	Valorisés	Produits	Valorisés	Produits	Valorisés
	1288	1016	1743	1593	8313	8313	11344	10922

Les déchets conventionnels sont gérés conformément aux principes définis dans la directive cadre sur les déchets :

- réduire leur production et leur dangerosité par une gestion optimisée,
- favoriser le recyclage et la valorisation.

L'année 2020 a été marquée par une production de déchets conventionnels de 11344 tonnes, supérieure à la production annuelle moyenne sur ces cinq dernières années (5533 tonnes en moyenne sur la période 2015-2019).

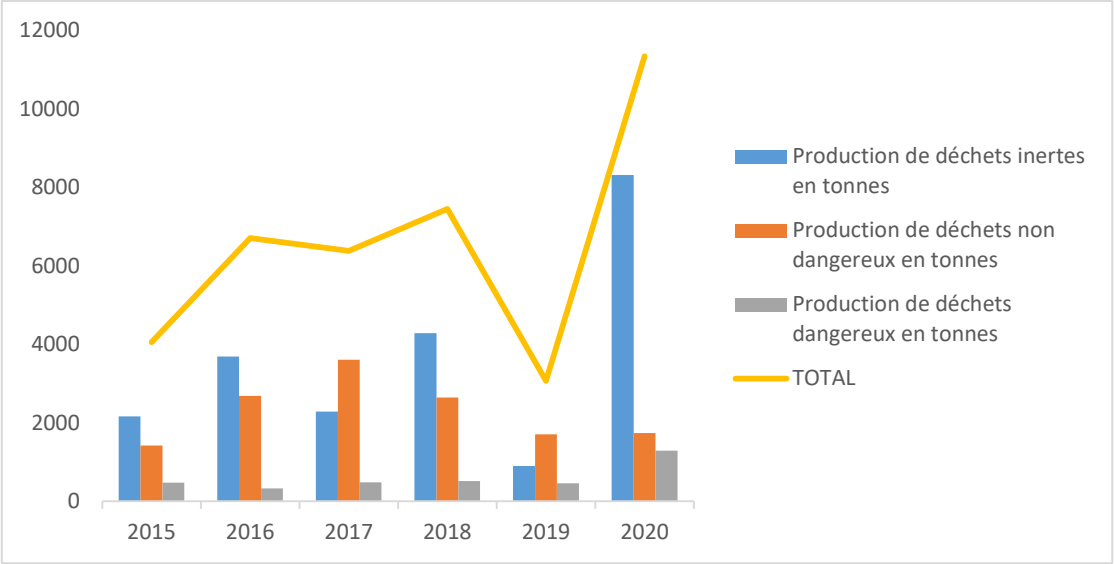

Figure 5 : Quantités de déchets produits (tonnes) suivant le type de déchets produit

En 2020, la production de déchets inertes est en augmentation de 200 % par rapport à la production annuelle de ces cinq dernières années. Les principaux chantiers dimensionnants en 2020 ont été la rénovation du parking sud (6039 tonnes), la rénovation du portail 55-56 (472,5 tonnes) et la rénovation du parc à gaz (537,4 tonnes). La production de déchets non dangereux reste quant à elle relativement stable (2479 tonnes en moyenne sur les cinq dernières années), cependant une légère augmentation de la production de déchets dangereux est observée. Cette augmentation est principalement liée aux effluents souillés d'hydrocarbures produits lors de la rénovation de l'aire TFA (216,24 tonnes).

De nombreuses actions sont mises en œuvre par EDF pour en optimiser la gestion, afin notamment d'en limiter les volumes et les effets sur la santé et l'environnement. Parmi celles-ci, peuvent être citées :

- la création en 2006 du Groupe Déchets Economie Circulaire, chargé d'animer la gestion des déchets conventionnels pour l'ensemble des entités d'EDF. Ce groupe, qui s'inscrit dans le cadre du Système de Management Environnemental certifié ISO 14001 d'EDF, est composé de représentants des Divisions/Métiers des différentes Directions productrices de déchets. Ses principales missions consistent à apporter de la cohérence en proposant des règles et outils de référence aux entités productrices de déchets,
- les entités productrices de déchets conventionnels disposent d'un outil informatique qui permet en particulier de maîtriser les inventaires de déchets et leurs voies de gestion,
- la définition depuis 2008 d'un objectif de valorisation pour l'ensemble des déchets valorisables. Cet objectif est actuellement fixé à 90%,
- la prise en compte de la gestion des déchets dans les contrats de gestion des sites,
- la mise en place de structures opérationnelles assurant la coordination et la sensibilisation à la gestion des déchets de l'ensemble des métiers,
- la création de stages de formation spécifiques « gestion des déchets conventionnels »,
- le recensement annuel des actions de prévention de production des déchets.

En 2020, les 4 unités de production du CNPE de Dampierre-en-Burly ont produit 11344 tonnes de déchets conventionnels : 96,3 % de ces déchets ont été valorisés ou recyclés.

ABREVIATIONS

ANDRA - Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs

ASN - Autorité Sûreté Nucléaire

CNPE - Centre Nucléaire de Production d'Électricité

COT - Carbone Organique Total

DBO5 - Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO - Demande Chimique en Oxygène

DUS – Diesel d'Ultime Secours

EBA - Ventilation de balayage en circuit ouvert tranche à l'arrêt

ESE - Évènement Significatif Environnement

FMA - Faible Moyenne Activité

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INB - Installation Nucléaire de Base

IRSN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

ISO - International Standard Organization

KRT – Chaîne de mesure de radioactivité

MES - Matières En Suspension

PA – Produit d'Activation

PF – Produit de Fission

REX - Retour d'Expérience

SME - Système de Management de l'Environnement

SMP - Station Multi Paramètres

TAC – Turbine à Combustion

TEU - Traitement des Effluents Usés

TFA - Très Faible Activité

THE – Très Haute Efficacité

UFC - Unité Formant Colonie

ANNEXE 1 : Suivi microbiologique du CNPE de Dampierre-en-Burly - Année 2020

Graphique représentant la concentration en amibes *Naegleria Fowleri* en aval calculé et mesuré pour l'année 2020 :

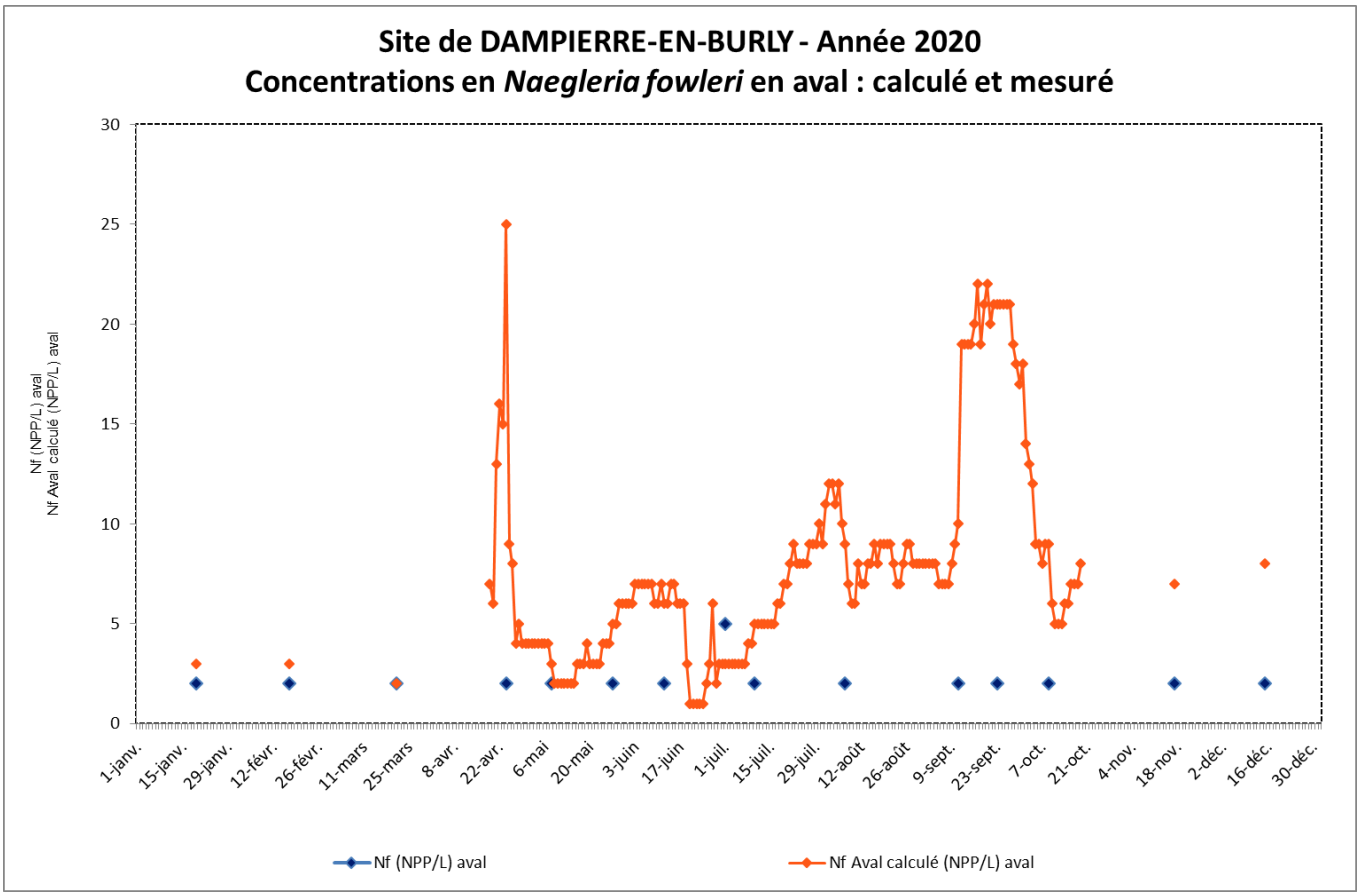

Graphique représentant la concentration en légionelles *Legionella pneumophila* sur chaque tranche pour l'année 2020 :

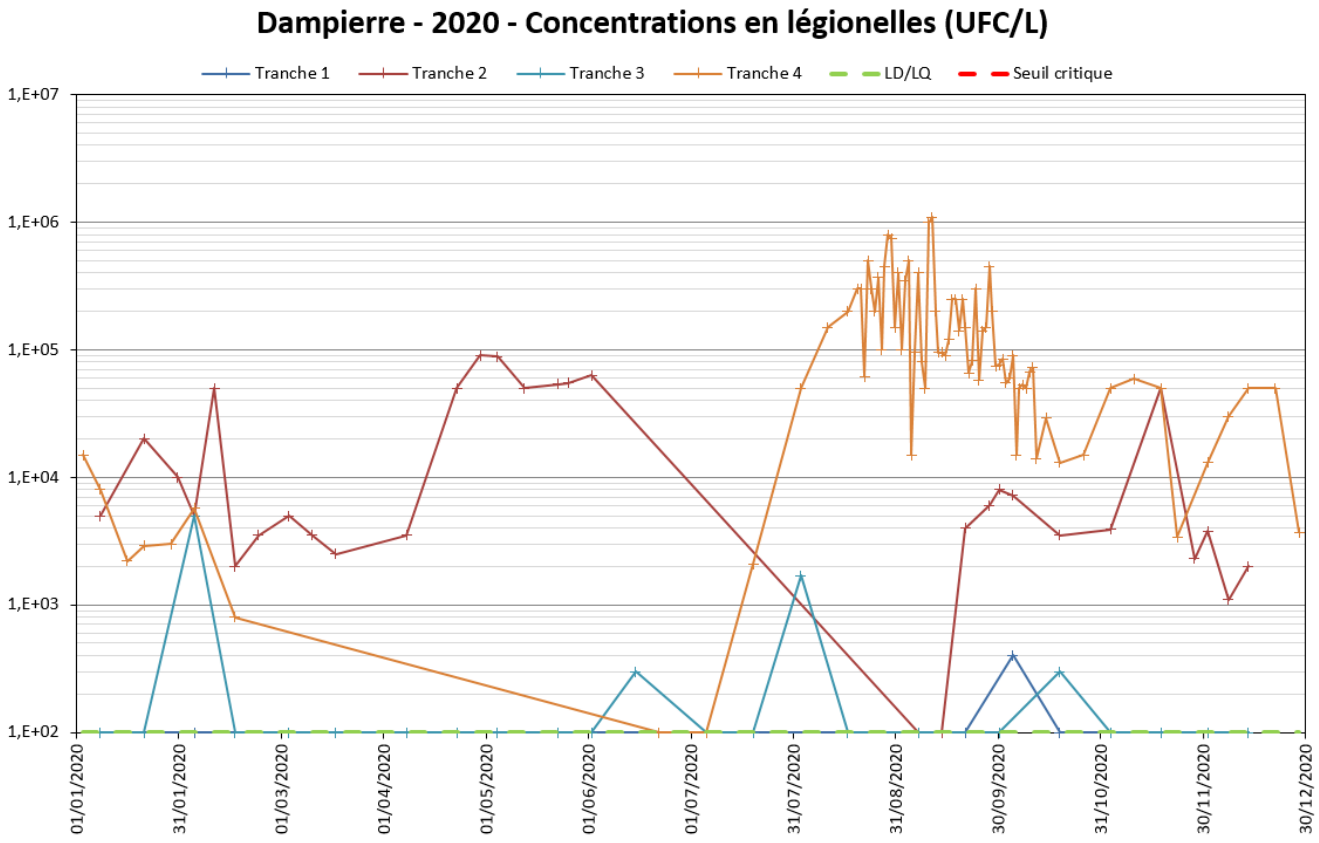

ANNEXE 2 : Suivi radioécologique annuel du CNPE de Dampierre-en-Burly Année 2019

Le rapport radioécologique de l'environnement – année 2019 est joint sur support clé USB.

N’imprimez ce document que si vous en avez l’utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 525 484 813 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CNPE de Dampierre-en-Burly
BP 18
45570 OUZOUER SUR LOIRE
Numéro de téléphone : 02.38.29.70.70

Les données de ce rapport ne sont utilisables qu’après l’accord d’EDF